

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional**  
JUILLET 2015

*Présenté par*  
**Jean-Paul Huchon**  
*Président du conseil régional  
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE  
DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS  
QUATRIEME AFFECTATION 2015**



## Chapitre budgétaire : 907

sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets »

Programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets »

Action « Prévention des déchets » (17200105)

Action « Optimisation de la gestion des déchets » (17200106)

Programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets »

Action « Stratégie prévention déchets » (472001053)

Action « Recyclage et valorisation déchets » (472001063)

## Chapitre budgétaire : 937

: sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets »

Programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets »

Action « Plan régional de prévention » (17200107)

Action « Elaboration mise en œuvre et suivi des plans régionaux de gestion » (17200108)

Programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets »

Action « Stratégie prévention déchets » (472001053)

*Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES.....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....</b>	<b>28</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet :

- l'affectation d'un montant de **2 729 265,69 €** d'autorisations de programme et d'engagement prélevées sur les chapitres 907 et 937 code fonctionnel 72, action « prévention des déchets » (17200105), action « optimisation de la gestion des déchets » (17200106), action « plan régional de prévention » (17200107), Action « Elaboration mise en œuvre et suivi des plans régionaux de gestion (17200108).

Au titre de la politique régionale de soutien à la prévention et de valorisation des déchets votée par délibération **CR n° 105-11 du 17 novembre 2011** ([http://mariane.iledefrance.fr/cindocwebjsp/temporaryfiles/ti24174950/DL\\_030032/RAPCR\\_105-11RAP.pdf](http://mariane.iledefrance.fr/cindocwebjsp/temporaryfiles/ti24174950/DL_030032/RAPCR_105-11RAP.pdf)), ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **40** opérations dans les domaines suivants :

### ➤ **PREVENTION DES DECHETS :**

#### **- Au titre des subventions d'investissement : 736 642,06**

Dont : Hors CPER (17200105) : 112 960,46 €

CPER 2015-2020 (472001053) : 623 681,60 €

#### Opérations de compostage de proximité (acquisition de composteurs matériel)

- **75 985,00 €** pour la mise en place du compostage individuel par la CA des Hauts de Bièvre (92) – Fiche opération 15011539;
- **3 667,46 €** pour la mise en place du compostage de proximité par le SMETOM de la vallée du Loing (77) – Fiche opération 15011556;
- **1 600,00 €** pour l'accompagnement à la mise en place du compostage collectif par la commune de Vitry sur Seine (94) – Fiche opération 15011633;
- **60 482,10 €** pour la mise en place du compostage de proximité par le SIETREM (77) – Fiche opération 15011543;
- **7 500,00 €** pour la mise en œuvre de compostières collectives par l'association le sens de l'humus (93) – Fiche opération 15011610;
- **48 265,00 €** pour le développement du compostage collectif par la CA Val de France – Fiche opération 15011656;

#### Operations de réemploi (travaux, achat de matériel)

- **31 708,00 €** pour l'élaboration d'un fond géochimique régional par l'entreprise Hesus – Fiche opération 15011681;

- **200 000,00 €** pour la construction d'une recyclerie par la ville de Neuilly-sur Marne (93) – Fiche opération 15011575;
- **200 000,00 €** pour l'aménagement d'espaces « réemploi » par Emmaüs Défi (75) – Fiche opération 15008117;
- **30 000,00 €** pour une étude de faisabilité sur la création d'une ressourcerie par la commune de Vitry sur Seine (94) – Fiche opération 15011635;
- **32 377,80 €** pour la création d'une ressourcerie par l'association la ressourcerie créative (75) – Fiche opération 15011660;
- **28 520,40 €** pour l'amélioration de la ressourcerie Coup de main (93) – Fiche opération 15011664;
- **16 536,30 €** pour la manufacture du design par l'entreprise Maximum (94) – Fiche opération 15011675;

### **Au titre des subventions de fonctionnement 555 462,40 €**

Dont : Hors CPER (17200107) hors CPER : 279 481,50 €  
CPER 2015-2020 (472001053) : 274 980,90 €

#### Opérations de compostage de proximité (Communication, accompagnement)

- **46 237,50 €** pour la mise en place du compostage individuel par la CA des Hauts de Bièvre(92) – Fiche opération 15011540;
- **64 690,20 €** pour la mise en place du compostage de proximité par le SIETREM (77) – Fiche opération 15011546;
- **15 250,00 €** pour la mise en œuvre. de compostières collectives par l'association le sens de l'humus (93) – Fiche opération 15011595;

#### Operations de réemploi (Communication, personnel)

- **10 000,00 €** pour l'aide au démarrage de la ressourcerie créative (75) – Fiche opération 15011649;
- **53 244,00 €** pour la création d'une ressourcerie par l'association la ressourcerie créative (75) – Fiche opération 15011650;
- **30 000,00 €** pour un projet de développement des activités de réemploi par l'association R CUBE (75) – Fiche opération 15011669;

#### Programmes d'actions

- **150 000,00 €** pour le programme d'actions du SYCTOM (75) – Fiche opération 15011651;
- **50 000,00 €** pour la création d'un centre de ressources régionales et d'un éco-bus pour la prévention des déchets par l'association les Connexions (91) – Fiche opération 15011554;
- **30 000,00 €** pour une sensibilisation à la prévention à travers l'aide à domicile des personnes âgées par l'UNA 91 (91) – Fiche opération 15011640;

- **5 040,70 €** pour l'organisation du banquet des 5000 par l'association Feedback – Fiche opération 15011684;

#### Operations concernant le bâtiment et les travaux publics

- **100 000 €** pour la mise en œuvre d'une méthodologie pour la valorisation des sédiments fluviaux sur site par la CEREMA (78) – Fiche opération 15011642;

#### ➤ **OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS (INVESTISSEMENT) 1 438 161,23 €**

Dont : Hors CPER :(17200106) 396 026,96 €

CPER 2015-2020 (472001063) : 1 042 134,27 €

#### Installation de bornes enterrées

- **200 000,00 €** pour la mise en place de bornes enterrées par le SIREDOM (91) – Fiche opération 15011623;
- **109 277,21 €** pour la mise en place de bornes enterrées par le syndicat Tri-Or (95) – Fiche opération 15011663;
- **30 514,75 €** pour la mise en place de bornes enterrées par la CA Plaine Centrale du Val de Marne (94) – Fiche opération 15011638;
- **28 842,00 €** pour la mise en place de bornes enterrées par le syndicat tri Action (95) – Fiche opération 15011653;
- **27 393,00 €** pour la mise en place de bornes enterrées par le syndicat Emeraude (95) – Fiche opération 15011654;

#### Modernisation et extension du parc de déchèteries publiques

- **39 812,60 €** pour réhabilitation de la déchèterie de Mitry-Mory par le SMITOM Nord (77) – Fiche opération 15011558;
- **5 680,00 €** pour la réhabilitation de la déchèterie de la Chapelle la Reine par le SMETOM de la Vallée du Loing (77) – Fiche opération 15011555;
- **43 624,00 €** pour réhabilitation de la déchèterie de Jouarre par le SMITOM Nord (77) – Fiche opération 15008046;
- **37 173,40 €** pour réhabilitation de la déchèterie de Dammartin en Goële par le SMITOM Nord (77) – Fiche opération 15011561;
- **37 866,00 €** pour réhabilitation de la déchèterie de Meaux par le SMITOM Nord (77) – Fiche opération 15011565;
- **200 000,00 €** pour la construction d'une déchèterie par la ville de Neuilly sur Marne (93) ) – Fiche opération 15011567;
- **200 000,00 €** pour la construction d'une déchèterie par la C A Versailles Grand Parc (78) – Fiche opération 15011581;
- **200 000,00 €** pour la construction d'une déchèterie à Montgeron par le SIREDOM (91) – Fiche opération 15011627;

- **200 000,00 €** pour la construction d'une déchèterie a Coudray-Montceaux par le SIREDOM (91) – Fiche opération 15011632;

#### Etude

- **16 800,00 €** pour une étude d'optimisation de la collecte par le syndicat Emeraude (95) – Fiche opération 15011657;

#### Operations concernant le bâtiment et les travaux publics

- **61 178,27 €** pour la mise en œuvre d'une méthodologie pour la valorisation des sédiments fluviaux sur site par la CEREMA (78) – Fiche opération 15011646;

Ces affectations relèvent, pour un montant de **1 940 796,77 €**, du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 32 « Economie circulaire et économie des ressources »,

Action « Stratégie prévention déchets » pour un montant de **898 662,50 €**

Action « Recyclage et valorisation déchets » pour un montant de **1 042 134,27 €**

En février 2015, l'assemblée régionale s'est donné pour objectif de mieux soutenir et de rendre plus lisible la mobilisation de ses crédits en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'article 2 de la délibération-cadre n° CR 23-15, « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale » dispose ainsi que la Région mobilise les dispositifs du droit commun régional, tant en fonctionnement qu'en investissement, en priorité pour les quartiers politique de la ville, ainsi que les territoires de veille, en faveur des 3 axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté,

et des trois axes transversaux des contrats de ville : jeunesse, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations.

Dans le cadre du présent rapport, sur le volet fonctionnement, 3 projets sont financés dans les quartiers prioritaires, pour une affectation de 6 8284,70 €, sur un total de 11 projets pour un montant global d'affectations de 554 462,40 €.

Sur le volet investissement, 10 projets sont soutenus dans les quartiers prioritaires, pour une affectation de 777 415,25 €, sur un total de 29 projets pour un montant global d'affectations de 2 243 095,29 €.

Pour ce faire il convient de transférer :

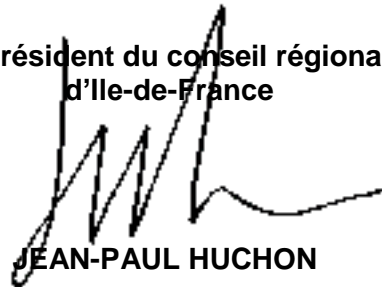
- **274 980,90 €** du chapitre 937 « Environnement », Code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets», programme HP 72001 « programme prévention et gestion des déchets», Action : 17200107 « Plan Régional de prévention » vers le chapitre 937 Code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets», programme HP 72001 « programme prévention et gestion des déchets», Action : 472001053 sur le budget 2015.

- **1 042 134,27 €** du chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Optimisation de la gestion des déchets » (17200106) vers le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Optimisation de la gestion des déchets » (472001063) sur le budget 2015.
- **623 681,60 €** du chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Prévention des déchets » (17200105) vers le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Prévention des déchets » (472001053)

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON



# PROJET DE DELIBERATION

DU 9 JUILLET 2015

## ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE LA PREVENTION ET DE LA VALORISATION DES DECHETS QUATRIEME AFFECTATION 2015

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le règlement n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général
- VU** Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020
- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'environnement et notamment ses articles L 541-13 et suivants ;
- VU** La délibération du Conseil Régional N° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération CR 92-11 du 29 septembre 2011 relative à la modulation des aides régionales ;
- VU** La délibération CR 105-11 du 17 novembre 2011 relative à la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;
- VU** La délibération CP 14-163 du 10 avril 2014 relative à l'adoption de nouvelles conventions types ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour l'année 2015 ;
- VU** la Délibération CR 23-15 du 12 février 2015 relative à la politique de la ville ;
- VU** Le rapport CP 15-437 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;

- VU** L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Décide de participer, au titre du dispositif de soutien régional à la prévention et à la valorisation des déchets, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 729 265,69 €** et subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération CP n°14-163 du 10 avril 2014 et autorise le président du Conseil Régional à les signer.

**Article 2 :**

Affecte un montant d'autorisations de programme de **396 026,96 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Optimisation de la gestion des déchets » (17200106), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 3 :**

Affecte un montant d'autorisations de programme de **1 042 134,27 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « Optimisation de la gestion des déchets » volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 32 « Economie circulaire et économie des ressources », Action « Recyclage et valorisation déchets » (472001063), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 4 :**

Affecte un montant d'autorisations de programme de **112 960,46 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Prévention des déchets » (17200105), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 5 :**

Affecte un montant d'autorisations de programme de **623 681,60 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « Prévention des déchets » volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 32 « Economie circulaire et économie des ressources », Action « Stratégie prévention déchets » (472001053), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 6 :**

Affecte un montant d'autorisations de d'engagement de **279 481,50 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « plan régional de prévention » (17200107), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 7 :**

Affecte un montant d'autorisations de d'engagement de **274 980,90 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « plan régional de prévention » volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 32 « Economie circulaire et économie des ressources », Action « Stratégie prévention déchets » (472001053), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Le président du conseil régional  
d'Île-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

**ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT  
RECAPITULATIF DES OPERATIONS  
SUBVENTIONNEES**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	172001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	17200105 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011539 - MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE (INVESTISSEMENT)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1923 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES HAUTS DE BIEVRE		
<b>Localisation :</b>	HAUTS DE SEINE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	75 985,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
217 100,00 €	HT 35 %	<b>75 985,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	15011556 - MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R20414 - SMETOM DE LA VALLEE DU LOING		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	3 667,46 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
18 337,29 €	HT 20 %	<b>3 667,46 €</b>	

<b>Dossier :</b>	15011633 - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R38 - COMMUNE DE VITRY SUR SEINE		
<b>Localisation :</b>	VAL DE MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 600,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
8 000,00 €	TTC 20 %	<b>1 600,00 €</b>	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	172001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	17200105 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011681 - ELABORATION D'UN FOND GEOCHIMIQUE REGIONAL EN FAVEUR DU REEMPLOI ET REUTILISATION DES DEBLAIS EN ILE DE FRANCE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0032147 - HESUS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	31 708,00 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
800 800,00 €	HT 3,96 %	31 708,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) :</b>	112 960,46 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 907 - 72 - 172001 - 17200105 :</b>	112 960,46 €
--	--------------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	172001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	17200106 - Optimisation de la gestion des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011623 - IMPLANTATION DE BORNES ENTERREES		
<b>Bénéficiaire :</b>	R12746 - SIREDOM SYNDIC INTERCOMM REVALORISATION ELIMINATION DECHETS ORDURES MENAGERES		
<b>Localisation :</b>	ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
1 300 000,00 €	HT 15,38 %	200 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	172001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	17200106 - Optimisation de la gestion des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011638 - IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES DECHETS EN HABITAT COLLECTIF DU QUARTIER DU GRAND ENSEMBLE A ALFORTVILLE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R24134 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE CAPCVM		
<b>Localisation :</b>	CA PLAINE CENTR. VAL DE MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 514,75 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
87 185,00 €	HT 35 %	30 514,75 €	

<b>Dossier :</b>	15011653 - MISE EN PLACE DE BORNES ENTERREES		
<b>Bénéficiaire :</b>	R4305 - SYNDICAT TRI ACTION		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	28 842,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
144 210,00 €	HT 20 %	28 842,00 €	

<b>Dossier :</b>	15011654 - IMPLANTATION DE BORNES ENTERREES		
<b>Bénéficiaire :</b>	R4956 - SYNDICAT EMERAUDE		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	27 393,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
136 965,00 €	HT 20 %	27 393,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	172001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	17200106 - Optimisation de la gestion des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011663 - INSTALLATION DE BORNES ENTEREEES		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0010132 - SYNDICAT TRI-OR		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	109 277,21 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
546 386,04 €	TTC 20 %	109 277,21 €

<b>Total sur le dispositif 00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) :</b>	396 026,96 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 907 - 72 - 172001 - 17200106 :</b>	396 026,96 €
--	--------------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001053 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011543 - MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE DU SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (INVESTISSEMENT)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1817 - SIETREM SI ENLEV TRAIT RESIDUS MENAGERS REG LAGNY		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	60 482,10 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
172 806,00 €	TTC 35 %	60 482,10 €



## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001053 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011575 - CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE A NEUILLY-SUR-MARNE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1257 - COMMUNE DE NEUILLY SUR MARNE		
<b>Localisation :</b>	NEUILLY-SUR-MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
962 540,00 € HT	20,78 %	200 000,00 €

<b>Dossier :</b>	15011635 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE DECHETERIE - RESSOURCERIE / RECYCLERIE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R38 - COMMUNE DE VITRY SUR SEINE		
<b>Localisation :</b>	VAL DE MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
100 000,00 € TTC	30 %	30 000,00 €

<b>Dossier :</b>	15011656 - POLITIQUE DEVELOPPEMENT COMPOSTAGE DOMESTIQUE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R22653 - COMMU AGGLO VAL FRANCE		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	48 265,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
137 900,00 € HT	35 %	48 265,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001053 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15008117 - EMMAUS DEFI : AMENAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES DE REEMPLOI		
<b>Bénéficiaire :</b>	EX005134 - EMMAUS DEFI - FONDATEUR ABBE PIERRE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
2 650 000,00 €	TTC 7,55 %	200 000,00 €

<b>Dossier :</b>	15011610 - MISE EN ŒUVRE DE COMPOSTIERES COLLECTIVES DE QUARTIER SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST-ENSEMBLE (93) – PARTIE INVESTISSEMENT		
<b>Bénéficiaire :</b>	R36746 - LE SENS DE L HUMUS		
<b>Localisation :</b>	SEINE SAINT DENIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	7 500,00 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
15 000,00 €	TTC 50 %	7 500,00 €

<b>Dossier :</b>	15011660 - LA RESSOURCERIE CREATIVE : ACQUISITION DE MATERIEL ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT LOCAUX		
<b>Bénéficiaire :</b>	EXM00098 - LA RESSOURCERIE CREATIVE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	32 377,80 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
107 926,00 €	TTC 30 %	32 377,80 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001053 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011664 - Ressourcerie Coup de Main		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0010081 - ASSOCIATION COUP DE MAIN		
<b>Localisation :</b>	VILLE DE PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	28 520,40 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
95 068,00 €	TTC 30 %	28 520,40 €

<b>Dossier :</b>	15011675 - MAXIMUM - MANUFACTURE DE DESIGN QUI DESSINE ET PRODUIT DU MOBILIER A PARTIR DES DECHETS INDUSTRIELS		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0032145 - MAXIMUM		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 536,30 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
55 121,00 €	TTC 30 %	16 536,30 €

<b>Total sur le dispositif 00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) :</b>	623 681,60 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 907 - 72 - 472001 - 472001053 :</b>	623 681,60 €
---	--------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001063 - Optimisation de la gestion des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15008046 - REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE JOUARRE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10488 - SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	43 624,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
218 120,00 €	TTC 20 %	43 624,00 €

<b>Dossier :</b>	15011555 - MISE EN SECURITE DE LA DECHETERIE DE LA CHAPELLE LA REINE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R20414 - SMETOM DE LA VALLEE DU LOING		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	5 680,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
28 400,00 €	HT 20 %	5 680,00 €

<b>Dossier :</b>	15011558 - REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE MITRY MORY		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10488 - SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	39 812,60 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
199 063,00 €	TTC 20 %	39 812,60 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001063 - Optimisation de la gestion des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011561 - REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE DAMMARTIN EN GOELE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10488 - SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	37 173,40 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
185 867,00 €	TTC 20 %	<b>37 173,40 €</b>

<b>Dossier :</b>	15011565 - REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE MEAUX		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10488 - SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	37 866,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
189 330,00 €	TTC 20 %	<b>37 866,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	15011567 - CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A NEUILLY-SUR-MARNE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1257 - COMMUNE DE NEUILLY SUR MARNE		
<b>Localisation :</b>	NEUILLY-SUR-MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 918 621,00 €	HT 10,42 %	<b>200 000,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001063 - Optimisation de la gestion des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011581 - CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A BUC		
<b>Bénéficiaire :</b>	R27679 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 313 200,00 € HT	15,23 %	200 000,00 €

<b>Dossier :</b>	15011627 - CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DE MONTGERON		
<b>Bénéficiaire :</b>	R12746 - SIREDOM SYNDIC INTERCOMM REVALORISATION ELIMINATION DECHETS ORDURES MENAGERES		
<b>Localisation :</b>	ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 707 000,00 € HT	11,72 %	200 000,00 €

<b>Dossier :</b>	15011632 - CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DU COUDRAY-MONTCEAUX		
<b>Bénéficiaire :</b>	R12746 - SIREDOM SYNDIC INTERCOMM REVALORISATION ELIMINATION DECHETS ORDURES MENAGERES		
<b>Localisation :</b>	ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 707 000,00 € HT	11,72 %	200 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	907 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001063 - Optimisation de la gestion des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011657 - ETUDE D'OPTIMISATION		
<b>Bénéficiaire :</b>	R4956 - SYNDICAT EMERAUDE		
<b>Localisation :</b>	VAL D'OISE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 800,00 €	<b>Code nature :</b>	204141

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
84 000,00 €	TTC 20 %	16 800,00 €

<b>Dossier :</b>	15011646 - MISE EN ŒUVRE D'UNE METHODOLOGIE ECONOMIQUEMENT VIABLE POUR LA VALORISATION DE SEDIMENTS FLUVIAUX SUR SITE DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (INVESTISSEMENT)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0032062 - CEREMA CENTRE ETUDES EXPERTISE SUR RISQUES ENVIRONNEMENT MOBILITE AMENAGEMENT DIRECTION TERRITORIALE IDF		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	61 178,27 €	<b>Code nature :</b>	204181

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
203 927,58 €	HT 30 %	61 178,27 €

<b>Total sur le dispositif 00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) :</b>	1 042 134,27 €
--	----------------

<b>Total sur l'imputation 907 - 72 - 472001 - 472001063 :</b>	1 042 134,27 €
---	----------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	937 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	172001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	17200107 - Plan régional de prévention

<b>Dispositif :</b>	00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011540 - MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE (FONCTIONNEMENT)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1923 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES HAUTS DE BIEVRE		
<b>Localisation :</b>	HAUTS DE SEINE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	46 237,50 €	<b>Code nature :</b>	65734

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
154 125,00 €	HT 30 %	<b>46 237,50 €</b>	

<b>Dossier :</b>	15011651 - SYCTOM : PROGRAMME D' ACTIONS PREVENTION DES DECHETS		
<b>Bénéficiaire :</b>	R20100 - SYCTOM SYNDICAT MIXTE CENTRAL TRAITEMENT ORDURES MENAGERES		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	150 000,00 €	<b>Code nature :</b>	65734

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
606 400,00 €	TTC 24,74 %	<b>150 000,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	15011650 - LA RESSOURCERIE CREATIVE : CREATION D'UNE RECYCLERIE		
<b>Bénéficiaire :</b>	EXM00098 - LA RESSOURCERIE CREATIVE		
<b>Localisation :</b>	PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	53 244,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
91 800,00 €	TTC 58 %	<b>53 244,00 €</b>	



## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	937 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	172001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	17200107 - Plan régional de prévention

<b>Dispositif :</b>	00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011669 - R CUBE : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0032144 - R CUBE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
145 000,00 €	TTC 20,69 %	30 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement) :</b>	279 481,50 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 937 - 72 - 172001 - 17200107 :</b>	279 481,50 €
--	--------------

<b>Chapitre :</b>	937 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001053 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011642 - MISE EN ŒUVRE D'UNE METHODOLOGIE ECONOMIQUEMENT VIABLE POUR LA VALORISATION DE SEDIMENTS FLUVIAUX SUR SITE DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (FONCTIONNEMENT)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0032062 - CEREMA CENTRE ETUDES EXPERTISE SUR RISQUES ENVIRONNEMENT MOBILITE AMENAGEMENT DIRECTION TERRITORIALE IDF		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	100 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6552

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
583 311,00 €	HT 17,14 %	100 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	937 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001053 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011546 - MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE DU SIETREM DE LAGNY SUR MARNE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1817 - SIETREM SI ENLEV TRAIT RESIDUS MENAGERS REG LAGNY		
<b>Localisation :</b>	SEINE ET MARNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	64 690,20 €	<b>Code nature :</b>	65734

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
215 634,00 €	TTC 30 %	<b>64 690,20 €</b>

<b>Dossier :</b>	15011554 - CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCE REGIONAL ET D'UN ECO-BUS POUR LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS DES EVENEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0032116 - LES CONNEXIONS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	50 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
125 000,00 €	TTC 40 %	<b>50 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	15011595 - MISE EN ŒUVRE DE COMPOSTIERES COLLECTIVES DE QUARTIER SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST-ENSEMBLE (93) - PARTIE FONCTIONNEMENT		
<b>Bénéficiaire :</b>	R36746 - LE SENS DE L HUMUS		
<b>Localisation :</b>	SEINE SAINT DENIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	15 250,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
45 000,00 €	TTC 33,89 %	<b>15 250,00 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	09/07/2015	<b>N° de rapport :</b>	CP15-437	<b>Budget :</b>	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	937 - Environnement
<b>Code fonctionnel :</b>	72 - Actions en matière des déchets
<b>Programme :</b>	472001 - Prévention et gestion des déchets
<b>Action :</b>	472001053 - Prévention des déchets

<b>Dispositif :</b>	00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	15011640 - SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES DECHETS A TRAVERS L'AIDE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0028024 - FEDERATION ASSOC SOINS AIDE MENAG ESSONN		
<b>Localisation :</b>	ESSONNE		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
110 000,00 €	TTC 27,27 %	30 000,00 €

<b>Dossier :</b>	15011684 - ORGANISATION BANQUET DES 5000		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0032148 - FEEDBACK		
<b>Localisation :</b>	VILLE DE PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	5 040,70 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
50 407,00 €	TTC 10 %	5 040,70 €

<b>Total sur le dispositif 00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement) :</b>	264 980,90 €
--	--------------

<b>Dispositif :</b>	00000805 - Aide au démarrage des ressourceries
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	15011649 - LA RESSOURCERIE CREATIVE : AIDE AU DEMARRAGE		
<b>Bénéficiaire :</b>	EXM00098 - LA RESSOURCERIE CREATIVE		
<b>Localisation :</b>	PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	CPER 2015-2020/CPER 2015-2020 - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	10 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Par application du barème</b>	<b>Montant de la subvention maximum</b>
	10 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000805 - Aide au démarrage des ressourceries :</b>	10 000,00 €
---	-------------

<b>Total sur l'imputation 937 - 72 - 472001 - 472001053 :</b>	274 980,90 €
---	--------------

## **ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011539</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE (INVESTISSEMENT)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	217 100,00 €	35,00 %	75 985,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>75 985,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200105- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES HAUTS DE BIEVRE  
 Adresse administrative : 3 CENTRALE PARC  
92298 CHATENAY-MALABRY  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur Georges SIFFREDI, Président

N° SIRET : 24920001500017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Créée le 1er janvier 2003, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre regroupe 7 communes (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux dans le département des Hauts-de-Seine ainsi que Verrières-le-Buisson et Wissous dans le département de l'Essonne) et compte 183 747 habitants. Elle a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers, et s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets.

En 2011, la communauté d'agglomération avait lancé une opération de compostage de proximité, opération qui s'est essouffée et qu'il est nécessaire de relancer du fait du programme local de prévention des déchets et du fait des résultats de l'étude de caractérisation des flux de déchets menée en 2012. En effet, l'une des conclusions est que le compostage des déchets organiques permettrait de réduire la quantité de déchets ménagers de 65 kg en moyenne par habitant et par an, soit 24% des ordures ménagères résiduelles.

L'objectif quantitatif est d'équiper 13% des maisons individuelles, soient 2678 maisons.

**Description :**

La communauté d'agglomération a prévu de faire l'acquisition de 500 composteurs par an, avec bioseaux et mélangeurs. Deux modèles seront proposés aux habitants : un de 400 litres et un de 600 litres.

L'objectif est d'équiper 13% des pavillons en 5 ans. Le nombre total de pavillons est d'environ 20 600, dont la majorité possède un jardin.

De plus, environ 100 lombricomposteurs seront proposés chaque année, soient 500 lombricomposteurs au total.

La communauté d'agglomération fera aussi l'acquisition de 3 broyeurs à végétaux électriques sécurisés, adaptés aux branches de 3 à 4 cm de diamètre maximum, qui seront mis à disposition des habitants moyennant la signature d'une convention, et le dépôt d'un chèque de caution. Ces broyeurs leur permettront de broyer et ainsi composter les déchets verts de leurs jardins.

**Moyens mis en œuvre :**

La communauté d'agglomération fera l'acquisition des composteurs, lombricomposteurs et broyeurs.

**Intérêt régional :**

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du PREDIF

**Public(s) cible(s) :**

L'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre

**Détail du calcul de la subvention :**

La mesure 1 est appliquée. Le taux maximum de 35% est appliqué au montant du projet égal à 217 100,00 € HT, soit une subvention régionale égale à 75 985,00 €.

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Achat de matériel (composteurs, bioeaux, mélangeurs, lombricomposteurs, broyeurs)	217 100,00	100,00%
Total	217 100,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	141 115,00	65,00%
Subvention Région prévisionnelle	75 985,00	35,00%
Total	217 100,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	11 996,25 €
2016	11 996,25 €
2017	11 996,25 €
2018	11 996,25 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	10 033,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	35 098,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	262 400,00 €
2014	Plan Piscines Régional	1 600 000,00 €
	Montant total	1 803 531,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011540</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE (FONCTIONNEMENT)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	154 125,00 €	30,00 %	46 237,50 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>46 237,50 €</b>

**Imputation budgétaire :** 937-72-65734-172001-200  
17200107- Plan régional de prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES HAUTS DE BIEVRE  
 Adresse administrative : 3 CENTRALE PARC  
92298 CHATENAY-MALABRY  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur Georges SIFFREDI, Président

N° SIRET : 24920001500017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Créée le 1er janvier 2003, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre regroupe 7 communes (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux dans le département des Hauts-de-Seine ainsi que Verrières-le-Buisson et Wissous dans le département de l'Essonne) et compte 183 747 habitants. Elle a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers, et s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets.

En 2011, la communauté d'agglomération avait lancé une opération de compostage de proximité, opération qui s'est essoufflée et qu'il est nécessaire de relancer du fait du programme local de prévention des déchets et du fait des résultats de l'étude de caractérisation des flux de déchets menée en 2012. En effet, l'une des conclusions est que le compostage des déchets organiques permettrait de réduire la quantité de déchets ménagers de 65 kg en moyenne par habitant et par an, soit 24% des ordures ménagères résiduelles.



L'objectif quantitatif est d'équiper 13% des maisons individuelles, soient 2678 maisons.

**Description :**

Afin de relancer le compostage individuel, la distribution des composteurs aux usagers se fera avec un accompagnement technique, indispensable au bon usage du composteur qui nécessite un véritable apprentissage.

Une équipe sera dédiée à l'action, constituée d'un chef de projet, de 4 techniciens et d'un conseiller en prévention et gestion des déchets.

Le matériel sera mis à disposition des usagers gratuitement après signature d'une convention d'usage.

Un maître composteur interviendra pour informer les habitants ; des outils de communication seront réalisés (brochures, affiches, communication presse, site Internet).

**Moyens mis en œuvre :**

La communauté d'agglomération dédiera une équipe à cette action et réalisera tous les outils de communication.

**Intérêt régional :**

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du PREDIF.

**Public(s) cible(s) :**

L'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre

**Détail du calcul de la subvention :**

La mesure 1 est appliquée. Le taux maximum de 30% est appliqué au montant du projet égal à 154 125,00 € HT, soit une subvention régionale égale à 46 237,00 €.

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Communication	15 000,00	9,73%
Equipe projet	139 125,00	90,27%
Total	154 125,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	107 887,50	70,00%
Subvention Région prévisionnelle	46 237,50	30,00%
Total	154 125,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	10 237,50 €
2016	12 000,00 €
2017	12 000,00 €
2018	12 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	10 033,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	35 098,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	262 400,00 €
2014	Plan Piscines Régional	1 600 000,00 €
	Montant total	1 803 531,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011543</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE DU SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (INVESTISSEMENT)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	172 806,00 €	35,00 %	60 482,10 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>60 482,10 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SIETREM SI ENLEV TRAIT RESIDUS  
MENAGERS REG LAGNY

Adresse administrative : 3 RUE DU GRAND POMMERAYE  
77400 ST THIBAULT DES VIGNES

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Représentant : Monsieur MICHEL RICART, Président

N° SIRET : 25770163100034

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la Région de Lagny sur Marne (SIETREM) a pour mission la collecte, le traitement et la valorisation des déchets pour l'ensemble des 31 communes adhérentes représentant 294 509 habitants.

L'opération compostage domestique a débuté en 2008. Depuis 2012, l'ensemble des communes est concerné par l'opération de compostage.

Dans le cadre de cette opération de compostage de proximité, il s'agit de :

- 1) Pérenniser la dynamique concernant la pratique du compostage domestique
- 2) Développer le compostage partagé en pied d'immeuble, en jardins partagés, et dans les écoles et centres de loisirs.

Les objectifs sont les suivants :

- Réduire le tonnage des déchets ménagers collectés

- Se substituer à la collecte des déchets verts pour les communes concernées
- Amener les habitants à un comportement éco-citoyen responsable.

#### Description :

Fin 2014, le nombre total de composteurs livrés s'élevait à 4 745 et le taux d'équipement des foyers pavillonnaires équipés était à 8,8%. Ce dernier varie de 28% à moins de 5% selon les communes. En 2012 et 2013, un suivi de l'opération a été réalisé avec l'envoi de questionnaires, les taux de réponse ont été respectivement de 41% et de 35%. De façon globale, les utilisateurs de composteurs sont satisfaits et observent une diminution de leurs ordures ménagères résiduelles.

La quantité de biodéchets compostés est estimée à 1 118 tonnes par an.

Il s'agit pour le SIETREM d'atteindre et dépasser les 10% de foyers équipés (objectif prévu pour 2014), et de développer le compostage partagé (en habitat collectif, dans les jardins partagés et dans les écoles).

Le SIETREM prévoit d'acheter 3 000 composteurs en bois de 400 litres, 100 composteurs en bois de 800 litres, et 450 bioseaux de 10 litres.

#### Moyens mis en œuvre :

Le SIETREM fera l'acquisition des équipements et matériels.

#### Intérêt régional :

Le projet contribue à l'atteinte des objectifs du PREDMA et du PREDIF

#### Public(s) cible(s) :

Les habitants du territoire du SIETREM de Lagny sur Marne.

#### Détail du calcul de la subvention :

Il s'agit de la mesure 1.

Le montant de l'achat du matériel est égal à 172 806,00 €TTC, et le montant de la subvention représente 35%, soient 60 482,10 €.

#### Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel	172 806,00	100,00%
Total	172 806,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	112 323,90	65,00%
Subvention Région prévisionnelle	60 482,10	35,00%
Total	172 806,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2015	15 000,00 €
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €
2018	15 482,10 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
	Montant total	200 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011546</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE DU SIETREM DE LAGNY SUR MARNE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	215 634,00 €	30,00 %	64 690,20 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>64 690,20 €</b>

**Imputation budgétaire :** 937-72-65734-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SIETREM SI ENLEV TRAIT RESIDUS  
MENAGERS REG LAGNY

Adresse administrative : 3 RUE DU GRAND POMMERAYE  
77400 ST THIBAULT DES VIGNES

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Représentant : Monsieur MICHEL RICART, Président

N° SIRET : 25770163100034

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la Région de Lagny sur Marne (SIETREM) a pour mission la collecte, le traitement et la valorisation des déchets pour l'ensemble des 31 communes adhérentes représentant 294 509 habitants.

L'opération compostage domestique a débuté en 2008. Depuis 2012, l'ensemble des communes est concerné par l'opération de compostage.

Dans le cadre de cette opération de compostage de proximité, il s'agit de :

- 1) Pérenniser la dynamique concernant la pratique du compostage domestique
- 2) Développer le compostage partagé en pied d'immeuble, en jardins partagés, et dans les écoles et centres de loisirs.

Les objectifs sont les suivants :

- Réduire le tonnage des déchets ménagers collectés

- Se substituer à la collecte des déchets verts pour les communes concernées
- Amener les habitants à un comportement éco-citoyen responsable.

**Description :**

Les composteurs de l'opération compostage domestique individuel seront remis au siège du SIETREM au cours de journées spécifiques. Le guide du compostage, la notice de montage et une explication sur la pratique et les consignes du compostage seront délivrés à cette occasion.

En guise de suivi, l'année suivant le retrait, une enquête de satisfaction sera envoyée, par mail, à chaque habitant ayant retiré un composteur.

Pour le compostage collectif, l'installation du site se fera par le SIETREM, en collaboration avec le bailleur ou le syndicat de copropriété. Le suivi sera fait par l'envoi d'un questionnaire aux foyers participants au compostage.

Une campagne de caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en 2012 et sera renouvelée en 2015 pour analyser l'impact des actions menées par le SIETREM dans le cadre de son programme local de prévention.

En termes de communication, plusieurs actions seront réalisées :

- publication d'articles au travers de la lettre du compostage (téléchargeable via le site internet) et de la lettre du SIETREM (publication trimestrielle distribuée dans les boîtes aux lettres),
- panneaux promouvant la pratique du compostage apposés sur les flancs des bennes de collecte,
- animations d'ateliers autour du compostage au SIETREM et auprès d'enseignes commerciales de jardinage,
- réalisation de reportages et de messages audio ayant pour thème le compostage et sa mise en œuvre sur le territoire du SIETREM sur une radio locale,
- participation à des manifestations sur les communes adhérentes du SIETREM,
- mise à disposition du guide de compostage et flyer de la promotion du compostage domestique dans les accueils au public des mairies des communes adhérentes.

**Moyens mis en œuvre :**

Le SIETREM mobilisera ses services et notamment la chargée de communication, deux agents techniques maîtres composteurs, un technicien et un chef de projet.

**Intérêt régional :**

Le projet contribue à l'atteinte des objectifs du PREDMA et du PREDIF.

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants du territoire du SIETREM de Lagny sur Marne.

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 1.

Le montant de l'opération est égal à 215 634,00 €TTC, et le montant de la subvention représente 30%, soient 64 690,20 €.

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER** : CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Actions de communication	27 334,00	12,68%	Fonds propres	150 943,80	70,00%
Charges de personnel	188 300,00	87,32%	Subvention Région prévisionnelle	64 690,20	30,00%
Total	215 634,00	100,00%	Total	215 634,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	16 000,00 €
2016	16 000,00 €
2017	16 000,00 €
2018	16 690,20 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
	Montant total	200 000,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011554</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCE REGIONAL ET D'UN ECO-BUS POUR LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS DES EVENEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	125 000,00 €	40,00 %	50 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		50 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 937-72-6574-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LES CONNEXIONS  
 Adresse administrative : 4 SQUARE DU CLOS DE VILAINE  
 91300 MASSY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur HICHEM MIHOUB, RESPONSABLE ILE DE FRANCE

N° SIRET : 45258510200042

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'association « Les Connexions » est spécialisée dans l'accompagnement des organisateurs d'évènements culturels et sportifs, en vue de les aider à mettre en œuvre la prévention et la valorisation des déchets produits.

L'évènementiel est un grand producteur de déchets avec des potentiels de diminution très importants. L'objectif du présent projet est de créer la Maison francilienne des Eco-Manifestations dédiée à l'accompagnement des organisateurs d'évènements.

Cette maison agira comme centre d'expertise conseil et assurera une mission de formation des organisateurs franciliens à la prise en compte de processus d'organisation moins producteurs de déchets. Ces services seront accessibles à l'ensemble du monde de l'évènementiel en Île-de-France : festivals, foires, rencontres sportives, salons...

Ce pôle ressource sera également diffuseur de mobilier de tri à destination des petites et moyennes

organisations désireuses de mettre en place des démarches écoresponsables.

Ainsi, la maison des Eco-manifestations aidera les événements à devenir écoresponsables et à promouvoir les bons gestes de prévention et de valorisation des déchets afin de :

- Développer l'exemplarité des manifestations événementielles régionales,
- Réduire les quantités de déchets générés, et optimiser leur valorisation
- Former les participants et visiteurs à la prévention et à la valorisation des déchets.

### **Description :**

Il s'agira de transmettre la méthodologie permettant de produire moins de déchets.

La maison des éco-manifestations accompagnera tout organisateur faisant la demande de mise en place d'un processus d'organisation générant moins de déchets, en apportant les outils méthodologiques et pratiques aux organisateurs et en sensibilisant un maximum de franciliens à l'adoption d'éco-gestes œuvrant à la réduction des déchets.

Thématiques de la prévention et de la valorisation des déchets qui seront concernées

- Achats moins générateurs de déchets
- Utilisation d'objets durables plutôt que jetables, notamment pour la vaisselle (réutilisables versus jetables)
- Réduction des emballages
- Réduction des papiers utilisés pour la publicité (flyers, affiches...)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (choix des conditionnements, dimensionnement des quantités produites, redistribution)
- Compostage (exemple : compost des déchets de cuisines et des déchets de ravitaillement sportifs)
- Recyclage par la mise en place du tri sélectif.

Types d'actions mises en œuvre

- Mise en relation entre acteurs régionaux
- Conseils sur le matériel adéquat
- Diffusion d'outils pédagogiques
- Accompagnements personnalisés
- Sensibilisation de terrain.

Dispositif complémentaire de sensibilisation

Afin d'assurer une sensibilisation optimale du public et des participants, et tracer un lien assurant cohérence et traçabilité du dispositif d'accompagnement proposé à ces manifestations, il sera mis en place un atelier de sensibilisation ludo-pédagogique : l'ECOBUS ou camion-stand des éco-gestes.

Les informations ludiques seront diffusées par les animateurs de l'association les Connexions avec un message pédagogique adapté à chaque visiteur.

Les indicateurs de mesure de l'action / animation / projet

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'organismes accompagnés
- Nb d'accompagnements donnant lieu à une mise en œuvre concrète
- Types et poids de déchets
- Quantité de déchets évités grâce au projet

Indicateurs qualitatifs :

- Retours des organisateurs
- Grille d'évaluation de l'accompagnement.

**Moyens mis en œuvre :**

L'association les Connexions mobilisera une équipe constituée d'un coordinateur général, d'un coordinateur d'accompagnement, de 6 référents en prévention des déchets et de 70 bénévoles.

**Intérêt régional :**

Le projet s'inscrit dans les objectifs du PREDIF.

**Public(s) cible(s) :**

Les organisateurs (et leurs salariés et/ou bénévoles) d'évènements et de manifestations sportives, festives, culturelles, et de salons.

Les participants et publics usagers de ces évènements.

**Détail du calcul de la subvention :**

La mesure 1 est appliquée. Le taux de 40% est appliqué au montant total de l'action égal à 125 000,00 € TTC, donnant un montant de subvention régionale égal à 50 000,00 €

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charges de personnel	88 085,00	70,47%	Fonds propres	40 000,00	32,00%
Mise en œuvre de l'éco-bus (achats fournitures, location, services extérieurs)	36 915,00	29,53%	Subvention Région prévisionnelle	50 000,00	40,00%
Total	125 000,00	100,00%	Subvention ville de Paris prévisionnelle	35 000,00	28,00%
			Total	125 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	10 000,00 €
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011556</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	18 337,29 €	20,00 %	3 667,46 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>3 667,46 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200105- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SMETOM DE LA VALLEE DU LOING  
 Adresse administrative : ZA DU PORT  
 77140 SAINT PIERRE DE NEMOURS  
 Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
 Représentant : Monsieur Bernard RODIER, Président

N° SIRET : 25770338900029

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SMETOM de la Vallée du Loing est un syndicat mixte compétent en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés hormis l'incinération et le tri dont la compétence a été transféré à BGV (Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation). Le territoire couvre 33 communes adhérentes représentant 50 410 habitants.

Le SMETOM souhaite lancer différentes opérations permettant de favoriser le compostage :

- mise à disposition de composteurs domestiques pour l'habitat pavillonnaire
- mise à disposition de composteurs pour des opérations en pied d'immeuble
- mise à disposition de composteurs pour une opération dans un lycée.

Les objectifs sont de :

- sensibiliser les habitants à la réduction des déchets
- réduire la production de déchets à collecter et à traiter

- valoriser les déchets verts et fermentescibles à travers la production d'un compost.

#### Description :

Les composteurs mis à disposition des maisons individuelles auront une taille de 400 à 600 litres. Deux matériaux seront proposés : bois ou plastique. Deux grandes distributions sont prévues en 2015.

Le particulier, en échange du composteur, devra signer une charte de bonne pratique précisant ses obligations.

Des agents du service environnement suivront une formation de Maître composteur dispensée par l'ADEME pour l'accompagnement et le suivi des usagers.

Une campagne de communication sera réalisée dans les bulletins municipaux et sur le site internet du SMETOM.

Un guide du compostage individuel sera également élaboré et permettra d'expliquer la pratique du compostage.

Les mêmes modèles de composteurs seront proposés pour le compostage en pied d'immeuble et pour le compostage dans le lycée.

#### Moyens mis en œuvre :

Le SMETOM de la Vallée du Loing est maître d'ouvrage de l'opération

#### Intérêt régional :

Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du PREDMA et du PREDIF.

#### Public(s) cible(s) :

L'ensemble des habitants du SMETOM.

#### Détail du calcul de la subvention :

Il s'agit de la mesure 1. Le montant total éligible est égal à 18 337,29 €HT, le taux de 20% est appliqué ; le montant de la subvention est égal à 3 667,46 €.

#### Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achat de matériel	17 487,29	95,36%	Fonds propres	14 669,83	80,00%
Formation	850,00	4,64%	Subvention Région Prévisionnelle	3 667,46	20,00%
Total	18 337,29	100,00%	Total	18 337,29	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2015	1 833,73 €
2016	1 833,76 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	41 003,79 €
	Montant total	241 003,79 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011558</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE MITRY MORY</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	199 063,00 €	20,00 %	39 812,60 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>39 812,60 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT  
ORDURES NORD SEINE ET MARNE

Adresse administrative : CHE DE LA CROIX GILLET  
77122 MONTHYON

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : JEAN-FRANCOIS PARIGI, Président

N° SIRET : 25770491600028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SMITOM Nord Seine et Marne est le syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 185 communes du nord du département, représentant près de 387 000 habitants.

Le traitement des déchets ménagers est assuré par :

- un centre intégré de traitement (C.I.T) situé à Monthyon, constitué d'une usine d'incinération, d'un centre de tri et d'une plateforme de compostage,
- un réseau de 12 déchetteries
- 4 stations de transit.

De plus, le SMITOM Nord a lancé en 2011 un programme local de prévention des déchets (PLP).

Afin de mettre aux normes le parc des déchèteries, d'optimiser leur fonctionnement et d'améliorer les performances de valorisation des déchets, le SMITOM NORD 77 a lancé une étude-diagnostic pour la

réhabilitation de l'ensemble du parc. Cette étude a permis, pour chacune des déchèteries, d'établir le programme des travaux à réaliser et de chiffrer les coûts engendrés.

Il s'agit pour ce projet de réhabiliter la déchèterie de Mitry Mory.

#### Description :

Les travaux de réhabilitation consisteront en :

- le réaménagement de la zone pour le local gardien
- le réaménagement des 6 quais
- la création d'une zone de collectes pour les déchets dangereux spécifiques
- la création d'une zone de réutilisation
- l'agrandissement de la voirie poids lourds
- la réalisation d'un abri pour la collecte des huiles minérales
- la pose de la signalétique et de la communication.

#### Moyens mis en œuvre :

Le SMITOM NORD 77 est maître d'ouvrage des travaux

#### Intérêt régional :

Le projet contribue à atteindre les objectifs du PREDMA et du PREDIF.

#### Public(s) cible(s) :

Les habitants du territoire du SMITOM Mord 77

#### Détail du calcul de la subvention :

Il s'agit de la mesure 3, le montant de l'assiette éligible est égal à 199 063,00 €TTC.  
Soit un montant total de subvention égal à 39 812,60€, et un taux égal à 20%.

#### Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de réhabilitation	199 063,00	100,00%
Total	199 063,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	159 250,40	80,00%
Subvention Région prévisionnelle	39 812,60	20,00%
Total	199 063,00	100,00%



<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2015	19 906,30 €
2016	19 906,30 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	39 436,80 €
	Montant total	39 436,80 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15008046</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE JOUARRE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	218 120,00 €	20,00 %	43 624,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>43 624,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT  
ORDURES NORD SEINE ET MARNE

Adresse administrative : CHE DE LA CROIX GILLET  
77122 MONTHYON

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : JEAN-FRANCOIS PARIGI, Président

N° SIRET : 25770491600028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juillet 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SMITOM Nord Seine et Marne est le syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 185 communes du nord du département, représentant près de 387 000 habitants.

Le traitement des déchets ménagers est assuré par :

- un centre intégré de traitement (C.I.T) situé à Monthyon, constitué d'une usine d'incinération, d'un centre de tri et d'une plateforme de compostage,
- un réseau de 12 déchetteries
- 4 stations de transit.

De plus, le SMITOM Nord a lancé en 2011 un programme local de prévention des déchets (PLP).

Afin de mettre aux normes le parc des déchèteries, d'optimiser leur fonctionnement et d'améliorer les performances de valorisation des déchets, le SMITOM NORD 77 a lancé une étude-diagnostic pour la

réhabilitation de l'ensemble du parc. Cette étude a permis, pour chacune des déchèteries, d'établir le programme des travaux à réaliser et de chiffrer les coûts engendrés.

Il s'agit pour ce projet de réhabiliter la déchèterie de Jouarre.

**Description :**

Les travaux de réhabilitation consisteront en :

- le réaménagement de la zone pour le local gardien
- la reprise des modules métalliques des murs de soutènement des 6 quais
- la création d'une zone pour les containers pour de nouvelles collectes (DEEE, réemploi, DDS)
- la création d'une voirie de sortie VL
- la réalisation d'un abri pour la collecte des huiles minérales
- la pose de la signalétique et de la communication.

**Moyens mis en œuvre :**

Le SMITOM NORD 77 est maître d'ouvrage des travaux

**Intérêt régional :**

Le projet contribue à atteindre les objectifs du PREDMA.

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants du territoire du SMITOM Mord 77

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3, le montant de l'assiette éligible est égal à 218 120,00 €TTC.  
Soit un montant total de subvention égal à 43 624,00€, et un taux égal à 20%.

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Jouarre	218 120,00	100,00%
Total	218 120,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	174 496,00	80,00%
Subvention Région Prévisionnelle	43 624,00	20,00%
Total	218 120,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	21 812,00 €
2016	21 812,00 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	39 436,80 €
	Montant total	39 436,80 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011561</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE DAMMARTIN EN GOELE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	185 867,00 €	20,00 %	37 173,40 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>37 173,40 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT  
ORDURES NORD SEINE ET MARNE

Adresse administrative : CHE DE LA CROIX GILLET  
77122 MONTHYON

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : JEAN-FRANCOIS PARIGI, Président

N° SIRET : 25770491600028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SMITOM Nord Seine et Marne est le syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 185 communes du nord du département, représentant près de 387 000 habitants.

Le traitement des déchets ménagers est assuré par :

- un centre intégré de traitement (C.I.T) situé à Monthyon, constitué d'une usine d'incinération, d'un centre de tri et d'une plateforme de compostage,
- un réseau de 12 déchetteries
- 4 stations de transit.

De plus, le SMITOM Nord a lancé en 2011 un programme local de prévention des déchets (PLP).

Afin de mettre aux normes le parc des déchèteries, d'optimiser leur fonctionnement et d'améliorer les performances de valorisation des déchets, le SMITOM NORD 77 a lancé une étude-diagnostic pour la

réhabilitation de l'ensemble du parc. Cette étude a permis, pour chacune des déchèteries, d'établir le programme des travaux à réaliser et de chiffrer les coûts engendrés.

Il s'agit pour ce projet de réhabiliter la déchèterie de Dammartin en Goële.

**Description :**

Les travaux de réhabilitation consisteront en :

- le réaménagement de la zone pour le local gardien
- la création d'une zone de collecte pour les déchets dangereux spécifiques
- la création d'une zone de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques
- la création d'une place de parking
- le réaménagement des 9 quais
- l'agrandissement de la voirie d'entrée
- la réalisation d'un abri pour la collecte des huiles minérales
- la pose de la signalétique et de la communication.

**Moyens mis en œuvre :**

Le SMITOM NORD 77 est maître d'ouvrage des travaux

**Intérêt régional :**

Le projet contribue à atteindre les objectifs du PREDMA et du PREDIF.

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants du territoire du SMITOM Mord 77

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3, le montant de l'assiette éligible est égal à 185 867,00 €TTC.  
Soit un montant total de subvention égal à 37 173,40 €, et un taux égal à 20%.

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux de réhabilitation	185 867,00	100,00%
Total	185 867,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	148 693,60	80,00%
Subvention Région prévisionnelle	37 173,40	20,00%
Total	185 867,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	18 586,70 €
2016	18 586,70 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	39 436,80 €
	Montant total	39 436,80 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011565</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE MEAUX</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	189 330,00 €	20,00 %	37 866,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>37 866,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT  
ORDURES NORD SEINE ET MARNE

Adresse administrative : CHE DE LA CROIX GILLET  
77122 MONTHYON

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : JEAN-FRANCOIS PARIGI, Président

N° SIRET : 25770491600028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SMITOM Nord Seine et Marne est le syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 185 communes du nord du département, représentant près de 387 000 habitants.

Le traitement des déchets ménagers est assuré par :

- un centre intégré de traitement (C.I.T) situé à Monthyon, constitué d'une usine d'incinération, d'un centre de tri et d'une plateforme de compostage,
- un réseau de 12 déchetteries
- 4 stations de transit.

De plus, le SMITOM Nord a lancé en 2011 un programme local de prévention des déchets (PLP).

Afin de mettre aux normes le parc des déchèteries, d'optimiser leur fonctionnement et d'améliorer les performances de valorisation des déchets, le SMITOM NORD 77 a lancé une étude-diagnostic pour la



réhabilitation de l'ensemble du parc. Cette étude a permis, pour chacune des déchèteries, d'établir le programme des travaux à réaliser et de chiffrer les coûts engendrés.

Il s'agit pour ce projet de réhabiliter la déchèterie de Meaux.

**Description :**

Les travaux de réhabilitation consisteront en :

- le réaménagement de la zone pour le local gardien
- le réaménagement des 8 quais
- la création d'une zone de collecte pour les déchets dangereux spécifiques et pour le réemploi
- la création de deux places de parking
- l'aménagement de la voirie poids lourd
- la réalisation d'un abri pour la collecte des huiles minérales
- la pose de la signalétique et de la communication.

**Moyens mis en œuvre :**

Le SMITOM NORD 77 est maître d'ouvrage des travaux

**Intérêt régional :**

Le projet contribue à atteindre les objectifs du PREDMA et du PREDIF.

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants du territoire du SMITOM Mord 77

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3, le montant de l'assiette éligible est égal à 189 330,00 €TTC.  
Soit un montant total de subvention égal à 37 866,00 €, et un taux égal à 20%.

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux de réhabilitation	189 330,00	100,00%
Total	189 330,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	151 464,00	80,00%
Subvention Région prévisionnelle	37 866,00	20,00%
Total	189 330,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2015	18 933,00 €
2016	18 933,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	39 436,80 €
	Montant total	39 436,80 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011567</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A NEUILLY-SUR-MARNE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 918 621,00 €	10,42 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>200 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY SUR MARNE  
 Adresse administrative : 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND  
 93331 NEUILLY-SUR-MARNE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Jacques MAHEAS, Maire

N° SIRET : 21930050600017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La ville de Neuilly-sur-Marne souhaite donner aux habitants de la ville une solution pour déposer leurs déchets encombrants et occasionnels qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères ou lors du passage des encombrants (en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature).

Actuellement les Nocéens utilisent la déchèterie intercommunale de Romainvielle. La construction d'une déchèterie sur la commune permettra de leur apporter une vraie solution de proximité.

Pour réaliser ce projet, la ville de Neuilly-sur-Marne a acquis en 2009 le site de l'ancienne gare de marchandises située à l'ouest de la ville (à l'angle des rues Aristide Briand et Paul Doumer).

L'originalité de ce projet est de coupler sur ce même site une déchèterie et une recyclerie afin de répondre non seulement aux objectifs de prévention par le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets et répondre à une meilleure recyclabilité des objets déposés en déchèterie. La mise en place de

cette déchèterie-recyclerie permettra donc de :

- favoriser au maximum le recyclage et la valorisation de la matière, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment,
- limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de la commune,
- limiter les tonnages pris en charge lors de la collecte classique des ordures ménagères,
- redonner une seconde vie à nos « déchets » grâce à la recyclerie : le réemploi et la réutilisation seront les axes les plus privilégiés avant la solution ultime d'élimination.

Le projet de déchèterie sera pourvue de 15 bennes et des locaux ou surfaces de stockage pour l'ensemble des catégories de déchets et sera en capacité de réceptionner près de 4 000 tonnes de déchets par an, en toute sécurité pour les usagers.

Cet équipement permettra de diriger l'ensemble des déchets dans les filières de valorisation adaptées, y compris les nouvelles filières en cours de création (REP Ameublement, etc.) et ainsi détourner des tonnages qui sont actuellement dirigés en enfouissement ou font l'objet de dépôts sauvages dans les villes ou les campagnes.

### **Description :**

L'installation relève du régime de l'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle est concernée par les rubriques 2710-1 et 2710-2.

La déchèterie devra permettre de trier les déchets dans les contenants suivants :

### **Moyens mis en œuvre :**

Les principaux travaux seront :

- Défrichage,
- Terrassement,
- Réseaux,
- Voiries lourdes,
- Génie civil (murs de quai et bâtiment),
- Espace-Verts - Paysagisme,
- Serrurerie,
- Plomberie-CVC,
- Electricité.

### **Intérêt régional :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PREDMA, mais également dans le PREDIF en promouvant le réemploi.

### **Public(s) cible(s) :**

L'activité de la déchèterie consiste en la mise en place d'un centre ouvert aux particuliers pour le dépôt sélectif de déchets dont ils ne peuvent se débarrasser de façon classique en raison de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

L'accès à la déchèterie-recyclerie sera exclusivement réservé aux Nocéens, soit une population d'environ 33 198 habitants.

### **Détail du calcul de la subvention :**

Axe 2, Mesure 3 : 20% en investissement plafonné à 200.000€

Dépenses éligibles : 1.918.621,00 €

Montant de la subvention plafonnée : 200.000,00 € ce qui représente 10,42% du montant investi.

**Localisation géographique :**

- NEUILLY-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Installation de chantier	96 000,00	5,00%
Terrassement	486 320,00	25,35%
Assainissement - VRD	632 431,50	32,96%
Soutènement – génie civil	314 184,50	16,38%
Equipement de la déchèterie	165 685,00	8,64%
Local de stockage	64 500,00	3,36%
Clôtures, portails, barrières	42 250,00	2,20%
Système de contrôle d'accès	42 400,00	2,21%
Mise en sécurité du site	15 000,00	0,78%
Espaces verts	59 850,00	3,12%
<b>Total</b>	<b>1 918 621,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 718 621,00	89,58%
Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	10,42%
<b>Total</b>	<b>1 918 621,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	200 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	695 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2012	Politique énergie climat	1 598 940,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	245 000,00 €
2012	Aides Géothermie profonde	1 396 738,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	927 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	10 826,00 €

		Montant total	4 949 914,00 €
--	--	---------------	----------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011575</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE A NEUILLY-SUR-MARNE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	962 540,00 €	20,78 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>200 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY SUR MARNE  
 Adresse administrative : 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND  
 93331 NEUILLY-SUR-MARNE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Jacques MAHEAS, Maire

N° SIRET : 21930050600017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La ville de Neuilly-sur-Marne souhaite donner aux habitants de la ville une solution pour redonner une seconde vie aux objets dont ils souhaitent se séparer. C'est pourquoi, la ville de Neuilly-sur-Marne prévoit la construction d'une recyclerie associée à la construction de sa déchèterie.

Pour réaliser ce projet, la ville de Neuilly-sur-Marne a acquis en 2009 le site de l'ancienne gare de marchandises située à l'ouest de la ville (à l'angle des rues Aristide Briand et Paul Doumer).

L'originalité de ce projet est de coupler sur ce même site une déchèterie et une recyclerie afin de répondre non seulement aux objectifs de prévention par le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets et répondre à une meilleure recyclabilité des objets déposés en déchèterie. La mise en place de cette déchèterie-recyclerie permettra donc de :

- favoriser au maximum le recyclage et la valorisation de la matière, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment,

- limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de la commune,
- limiter les tonnages pris en charge lors de la collecte classique des ordures ménagères,
- redonner une seconde vie à nos « déchets » grâce à la recyclerie : le réemploi et la réutilisation seront les axes les plus privilégiés avant la solution ultime d'élimination.

### **Description :**

La recyclerie sera adossée à la déchèterie. Elle sera positionnée en début de circuit. Cette dernière aura un rôle d'accueil, d'information et d'orientation.

L'objectif de la recyclerie est de récupérer un certain nombre de flux en vue de revente, de remise en état de ces derniers. Cela permet d'éviter la solution ultime. Elle devra préempter les déchets des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), les meubles, les textiles et une partie des ferrailles (ceux qui auront une valeur marchande).

Une recyclerie doit remplir 4 fonctions : la collecte, la valorisation, la vente et la sensibilisation. Il faut que cette dernière respecte le cadre juridique associé à chaque fonction.

La recyclerie a été conçue sous la forme d'un bâtiment de deux étages présentant une surface globale de 1 000m<sup>2</sup> et disposant des aménagements suivants :

- rez-de-chaussée :
  - zone dédiée aux différents ateliers de valorisation ;
  - bureaux pour le personnel ;
  - espace de circulation donnant accès au rez-de-chaussée avec escalier et monte-charge ;
  - zone de déchargement pour l'évacuation des refus de tri et la reprise par les usages de certains équipements en cas de besoin
- un logement de fonction de 30m<sup>2</sup> pour le gardiennage du site.
- étage :
  - zone d'accueil et de sensibilisation du public avec une entrée vitrée ;
  - zone de pesée et de tri accessible depuis la zone d'accueil ;
  - espace de vente avec accès à la fois sur la zone d'accueil pour les usagers et sur la zone de pesée et de tri pour le personnel ;
  - WC public accessible depuis la zone d'accueil des usages ;
  - espace de circulation donnant accès au rez-de-chaussée avec escalier et monte-charge ;
  - local gardien permettant le suivi et le contrôle des apports, accessible directement depuis la zone de dépose des déchets ;
  - local technique permettant l'entreposage du petit matériel, également accessible directement depuis la zone de dépose des déchets ;
  - salle de pause pour le personnel ;
  - vestiaires et sanitaires pour le personnel incluant une séparation homme/femme.

L'ensemble du bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

### **Moyens mis en œuvre :**

Les principaux travaux seront :

- Défrichage,
- Terrassement,
- Réseaux,
- Voiries lourdes,
- Génie civil (murs de quai et bâtiment),
- Espace-Verts - Paysagisme,
- Serrurerie,
- Plomberie-CVC,
- Electricité.



**Intérêt régional :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PREDMA en contribuant à atteindre le nombre de 30 recycleries-ressourceries à l'horizon 2019, mais également dans le PREDIF en promouvant le réemploi.

**Public(s) cible(s) :**

L'accès à la recyclerie sera exclusivement réservé aux Nocéens, soit une population d'environ 33 198 habitants.

**Détail du calcul de la subvention :**

Axe 1, Mesure 2 : 30% en investissement plafonné à 200.000€

Dépenses éligibles : 962.540,00 €

Montant de la subvention plafonnée : 200.000,00 € ce qui représente 20,78% du montant investi.

**Localisation géographique :**

- NEUILLY-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Installation de chantier	45 000,00	4,68%	Fonds propres	762 540,00	79,22%
Terrassement	386 180,00	40,12%	Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	20,78%
Aménagements extérieurs	269 450,00	27,99%			
Aménagements intérieurs	261 910,00	27,21%			
Total	962 540,00	100,00%	Total	962 540,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	200 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	695 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2012	Politique énergie climat	1 598 940,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	245 000,00 €
2012	Aides Géothermie profonde	1 396 738,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	927 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	10 826,00 €
	Montant total	4 949 914,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011581</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A BUC</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 313 200,00 €	15,23 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>200 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
VERSAILLES GRAND PARC

Adresse administrative : 6 AV DE PARIS CS10922  
78009 VERSAILLES CEDEX

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur FRANCOIS de MAZIERES, Président

N° SIRET : 24780058400028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Il s'agit, pour la CAVPG, de développer un réseau de déchèteries communautaires pour aboutir à un maillage de proximité pour ses habitants. Cette déchèterie fixe, clôturée et gardiennée, accueillera les déchets des particuliers et ceux des professionnels.

La nécessité de l'implantation d'un troisième site Communautaire au sud de l'agglomération a été clairement identifié comme prioritaire. En effet, actuellement la CVGP offre un service de point d'apport volontaire pour les habitants de Bièvres et de Jouy en Josas appelé Eco-Point, une déchèterie intercommunale sur la commune de Bois d'Arcy à l'ouest en fonctionnement depuis mars 2012 et une déchèterie au Chesnay depuis janvier 2014, accessible uniquement aux chesnaysiens. Cette future implantation permettra une répartition cohérente et équilibrée des habitants par commune et par déchèterie et ainsi permettre d'offrir un service de qualité à l'ensemble de ses habitants.

Le projet de création de cette nouvelle déchèterie intégrera tous les aspects relatifs au développement durable.

Le projet sera pourvue d'un quai pouvant accueillir 12 bennes et des locaux ou surfaces de stockage pour l'ensemble des catégories de déchets et sera en capacité de réceptionner près de 4 000 tonnes de déchets par an, en toute sécurité pour les usagers.

Cet équipement permettra de diriger l'ensemble des déchets dans les filières de valorisation adaptées, y compris les nouvelles filières en cours de création (REP Ameublement, etc.) et ainsi détourner des tonnages qui sont actuellement dirigés en enfouissement ou font l'objet de dépôts sauvages dans les villes ou les campagnes.

Par ailleurs, cette déchèterie sera équipée d'une zone spécifique dédiée au réemploi où les usagers pourront déposer leurs objets ou leurs mobiliers en vue de leur donner une seconde vie et permettre ainsi de favoriser le travail d'entreprises solidaires locales et de réduire les quantités de déchets.

Ainsi, en accueillant les déchets encombrants, cette nouvelle installation permettra de ralentir le développement des dépôts sauvages et elle permettra également de réaliser une étude envisageant la suppression de la collecte des encombrants en porte-à-porte.

L'accès à la déchèterie sera gratuit pour les particuliers et payants pour les professionnels sur présentation d'une carte d'accès.

### **Description :**

L'installation relève du régime de l'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle est concernée par les rubriques 2710-1 et 2710-2.

La déchèterie devra permettre de trier les déchets dans les contenants suivants :

?	Stockage en bennes ouvertes :
Tout Venant non incinérable :	1 benne de 30m <sup>3</sup>
Tout Venant incinérable :	1 benne de 30m <sup>3</sup>
Ferraille :	1 benne de 30m <sup>3</sup>
Cartons :	1 Compacteur 20m <sup>3</sup>
Gravats inerte :	2 bennes de 8m <sup>3</sup>
Gravats non inerte :	1 benne de 8m <sup>3</sup>
Déchets végétaux :	2 bennes de 30m <sup>3</sup>
Bois :	1 Benne de 30m <sup>3</sup>
Mobilier :	1 benne de 30m <sup>3</sup>

Verre  
Déchets recyclables  
Textile  
Huiles usagées de vidange et alimentaire

Déchets Diffus Spécifiques  
Déchets d'équipements électriques et électroniques  
Réemploi  
Pneus

### **Moyens mis en œuvre :**

Les principaux travaux seront :

- Défrichage,
- Terrassement,
- Réseaux,
- Voiries lourdes,
- Génie civil (murs de quai et bâtiment),
- Espace-Verts - Paysagisme,
- Serrurerie,
- Plomberie-CVC,
- Electricité.

**Intérêt régional :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PREDMA, mais également dans le PREDEC en contribuant à donner accès aux professionnels à un point d'évacuation de leurs déchets.

**Public(s) cible(s) :**

L'activité de la déchèterie consiste en la mise en place d'un centre ouvert aux particuliers pour le dépôt sélectif de déchets dont ils ne peuvent se débarrasser de façon classique en raison de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

L'accès à la déchèterie sera gratuit pour les particuliers et payants pour les professionnels sur présentation d'une carte d'accès.

Les apports des particuliers seront limités à 20 passages par an sans limitation de volume (1 passage = un scan de badge). Les apports des professionnels et des services techniques ne sont pas limités en volume et en nombre de passages excepté pour les déchets toxiques (maximum 20 kg /semaine).

La future déchèterie sera accessible à tout habitant de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Néanmoins, compte tenu de son emplacement géographique, elle devrait être utilisée majoritairement par les populations des communes de la vallée de la Bièvres (Buc, Toussus-le-Noble, Les Loges-en-Josas, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Bièvres) et de Versailles (Quartiers de Versailles : Satory, Chantiers, Saint-Louis, Porchefontaine et Montreuil).

Seront également accueillis sur la déchèterie :

- les professionnels (artisans, commerçants) implantés sur le territoire,
- les services techniques des communes adhérentes à la CAVGP,
- et les associations.

Soit une population d'environ 48 601 habitants

**Détail du calcul de la subvention :**

Axe 2, Mesure 3 : 20% en investissement plafonné à 200.000€

Dépenses éligibles : 1.313.200,00 €

Montant de la subvention plafonnée : 200.000,00 € ce qui représente 15,23% du montant investi.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER : CPER 2015-2020/CPER 2015-2020**

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etudes préalable	10 000,00	0,76%	Fonds propres	1 113 200,00	84,77%
Maitrise d'oeuvre et permis de construire	81 000,00	6,17%	Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	15,23%
Travaux de dépollution	150 000,00	11,42%	Total	1 313 200,00	100,00%
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)	30 000,00	2,28%			
Travaux quai et installation des conteneurs y compris équipements de sécurité	110 000,00	8,38%			
Local gardien et locaux pour déchets spéciaux	130 000,00	9,90%			
Réseaux secs	93 500,00	7,12%			
Voiries et plateformes	541 600,00	41,24%			
Clôtures, portail	55 000,00	4,19%			
Espaces verts	55 000,00	4,19%			
Aménagement de la déchèterie (mobilier, rayonnage...)	12 000,00	0,91%			
Signalétique de la déchèterie	20 000,00	1,52%			
Achat de matériel pour contrôle d'accès informatisé à la déchèterie	5 100,00	0,39%			
Contrôle d'accès informatisé à la déchèterie - création d'une nouvelle installation sur le logiciel existant	10 000,00	0,76%			
Communication	10 000,00	0,76%			
Total	1 313 200,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	200 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	583 430,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	167 680,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 491 560,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	15 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	114 461,10 €

2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	24 549,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 324 000,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	16 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 585 657,00 €
	Montant total	5 337 337,10 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011595</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE DE COMPOSTIERES COLLECTIVES DE QUARTIER SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST-ENSEMBLE (93) – PARTIE FONCTIONNEMENT</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	45 000,00 €	33,89 %	15 250,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		15 250,00 €

**Imputation budgétaire :** 937-72-6574-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LE SENS DE L HUMUS  
 Adresse administrative : 89 RUE KLEBER  
 93100 MONTREUIL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Christophe MOILLE, Président

Date de publication au JO : 28 avril 2006

N° SIRET : 49093270400011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le projet consiste à accompagner et renforcer les 5 sites de compostage collectif de quartier implantés en 2015 sur le territoire de la communauté d'agglomération Est Ensemble, ainsi qu'à en lancer 5 autres. Les sites sont en train d'être implantés à Montreuil et dans des communes avoisinantes, en mobilisant la population vivant proche de ces sites, en la formant, en l'accompagnant et, à terme, en la rendant quasi-autonome. Afin d'aboutir à cette pérennisation, et de démultiplier les effets de cette première année, le projet doit être poursuivi en 2016 et dans les années suivantes.

En résumé, les objectifs concrets sont :

- 1) Terminer l'implantation + Suivi- Accompagnement et consolidation des 5 premières Compostières



de quartier

- 2) Impulsion de 5 nouvelles Compostières de quartier
- 3) Inscription du projet dans le temps : sensibilisation et développement exponentiel du compostage de proximité

Au-delà de la réduction des déchets en milieu urbain, c'est un objectif social et pédagogique qui anime ce projet. En effet, grâce à la dimension d'autogestion, les compostières ne sont pas des poubelles, mais des lieux où on se retrouve, on s'organise, on crée du lien, on passe des moments conviviaux. L'investissement dans de tels projets est, pour les habitants qui y participent, une façon de s'approprier leur espace de vie, et de s'engager via une action concrète dans la vie de leur quartier. Cela peut s'accompagner d'une forte responsabilisation concernant notre production de déchets et notre abandon de leur gestion à la collectivité.

Objectifs chiffrés :

- Installation et autonomisation de 10 compostières de quartier
- 105 tonnes de biodéchets détournés chaque année une fois les compostières en fonctionnement (42,5 \*2,5\*100\*10)

Détails du calcul : 42,5 kg est le poids moyen d'après l'Ademe de biodéchets détournés par une personne qui composte ses déchets

2,5 : taille du foyer moyen

100 : nombre de participants à terme sur chaque compostière

10 : nombre de compostières installées

-1000 foyers participants (déposants leurs biodéchets)

-100 référents de site formés (démarrer avec au moins 3 par sites et en avoir 10 après 6 mois de fonctionnement)

L'idée est par la suite de multiplier l'opération, en comptant sur l'exemplarité des sites.

## **Description :**

Historique

-Implantée à Montreuil, l'association « Le sens de l'humus » s'est engagée dans la pratique du compostage dès 2006 avec le démarrage d'un jardin sur le site des Murs à Pêches.

-Entre 2008 et 2010, le Sens de l'Humus accompagnait (avec le groupe local des amis de la terre) le premier site de compostage collectif de quartier d'Ile de France. Ce site est désormais autonome et rassemble une centaine de déposants organisés avec un groupe de « référents » responsables des principales tâches permettant de s'organiser et d'assurer un processus de compostage de qualité. Les participants tiennent des permanences 2 fois par semaine, ce qui permet aux déposants d'apporter leurs épluchures mais aussi de sensibiliser les passants. Chaque semaine, le site intéresse de nouvelles personnes.

-En novembre 2014, suite à ce succès, le Sens de l'Humus a décidé de renouveler l'expérience avec comme principaux partenaires La région Ile-de-France, Est-Ensemble et le SYCTOM. Dans ce cadre, l'association accompagne actuellement l'installation de 4 compostières de quartier sur le territoire d'Est-Ensemble et un cinquième site sera appréhendé avant la fin de l'année. Le projet est en cours et étant donné les résultats positifs à ce jour, les besoins en réduction des déchets sur le territoire et les besoins d'accompagnement de tels projets pendant minimum 2-3 ans, c'est tout naturellement que le Sens de l'Humus se tourne vers la Région Ile-de-France pour solliciter son soutien pour l'année 2016 qui sera une année cruciale de suivi et consolidation des projets en cours mais aussi une année de nouvelles installations de compostières.

Rappel : L'installation de chaque site se fait en trois phases :

1. Montage du projet : enquête auprès des habitants, identification des sites de compostage, réunions institutionnelles, ...
2. Mise en place : réunion opérationnelle, recensement des habitants référents et participant au projet, formation, répartition des tâches, installation du matériel et inauguration

3. Suivi et accompagnement : réunions de suivi avec les référents, animations et formations régulières, gestion des dysfonctionnements (apport de broyat, équilibre du compost, ...), participation aux différents temps d'activité et d'animation du site (retournements, distributions, fêtes, ...), vérification de la qualité du compost produit (réajustement si nécessaire)

Année 1 (2015) :

Point d'avancement à ce jour :

1 site en phase de lancement à Mairie de Montreuil

2 sites en montage de projet : la mobilisation y prend plus de temps : La Noue et Bel air (ville de Montreuil également)

1 nouveau site en train d'être étudié (début du montage de projet) : Mairie des Lilas

Quelques précisions techniques sur le site de Mairie de Montreuil :

-Emplacement très proche de la Mairie (square Patriarche côté avenue Pasteur)

-1 des sites pilotes pour tester le nouveau matériel de compostage de quartier proposé par le SYCTOM : (3 bac de 1000L pour le compostage et un bac de 800L pour stocker le broyat)

-Accord de la mairie pour l'apport de broyat

Quelques dates concernant Mairie de Montreuil :

-Démarrage du compostage + formation : samedi 9 mai

-Inauguration officielle : samedi 30 mai, pendant la semaine du développement durable

Les stratégies de mobilisation sont très différentes selon les quartiers et les conditions de vie des habitants. L'association a fait le choix conscient de mener ce type d'action sur des quartiers parfois difficiles parce qu'elle considère qu'il est important de pouvoir toucher des populations qui sont socialement et culturellement éloignées des problématiques écologiques (tri et gestion des déchets) mais qui sont tout aussi directement concernées par les conséquences de ce qu'une mauvaise gestion de ces problématiques peut engendrer. Elle pense que les bénéfices sociaux, de convivialité, de pédagogie et de lien à la nature, sont des enjeux encore plus grands et plus bénéfiques pour des personnes qui vivent dans des conditions sociales compliquées.

Par contre cela signifie que la phase de montage et de suivi de projet doivent être renforcées par rapport à des quartiers comme Mairie de Montreuil. C'est la raison pour laquelle l'année 2 sera dédiée en aussi grande partie au suivi des groupes qu'au lancement de nouveaux sites.

Année 2 (2016) :

L'année 2 sera une année de suivi et de consolidation des groupes :

-mise en place de formations, de réunions, de rencontres avec les groupes déjà existants

-suivi de la qualité du compostage : conseils, corrections, observations

-mise en place d'animations sur les sites de compostage avec les acteurs du quartier, les écoles, etc

-participation aux différents temps d'activité et d'animation du site (retournements, distributions, fêtes)

-liens avec les autres acteurs du territoire : consolidation des partenariats en cours, notamment à La Noue et au Bel Air

Cette seconde année donne notamment une réelle chance de fonctionnement aux compostières des quartiers difficiles et permettra par là même de consolider l'analyse de la méthodologie à mettre en place dans ces quartiers. Le guide méthodologique qui découlera de ce travail sera d'autant plus intéressant qu'il sera adapté à différents types de situations sociales.

En parallèle, l'année 2 permettra de mettre en place 5 nouveaux sites, en partant de la demande des habitants et en suivant la méthodologie développée en année 1.

Spécificités du projet

Une spécificité du projet est donc de développer une méthodologie adaptée à des contextes différents, notamment en étudiant le développement du compostage de quartier dans des zones difficiles.

A ce jour, on se rend compte que la phase de sensibilisation et de mobilisation des habitants est significativement plus longue dans ces quartiers. Il faut pousser plus loin la stratégie engagée, en se reposant davantage sur les acteurs locaux, en montant des partenariats et peut-être en faisant fonctionner les compostières par un mixte d'autogestion et de soutien associatif/institutionnel.

Les freins rencontrés sont dépassables. Il faut seulement faire mûrir les conditions qui permettront au projet de se développer dans ces quartiers. C'est uniquement grâce à une inscription dans le temps que l'association pourra y parvenir et c'est la raison pour laquelle elle sollicite le soutien de la Région Ile-de-France.

## Evaluation

-Le rendu du Guide Méthodologique, prévu pour fin 2015, constituera en soi, un résultat des actions. Il sera très utile pour les suivre et les évaluer. Il comprendra des outils de suivi, des outils d'aide à la décision et d'évaluation.

-Le suivi de ce projet se fait actuellement par un Comité de Pilotage qui réunit les principaux partenaires que sont la Région Ile-de-France, le Syctom, Est Ensemble et les villes concernées par les compostières. Ce comité s'est réuni trois fois à ce jour. Il permet de bénéficier d'une aide technique (choix de l'implantation, autorisations, calages techniques, divers, etc.), d'échanger sur le développement de l'action (problèmes rencontrés, avancées, etc.) et de pouvoir ainsi faire des points réguliers sur l'Etat d'avancement du projet.

La fluidité de ces rencontres et les avancées collectives qui en découlent témoignent du bon fonctionnement du projet.

-Participation au groupe de travail du SYCTOM sur les opérations expérimentales « biodéchets » sur le bassin versant de Romainville est l'occasion de développer des outils d'évaluation, notamment par un travail sur les indicateurs les plus pertinents à mettre en place.

La première année ayant pris du retard le budget présenté permet de poursuivre le projet en déployant de nouvelles compostières jusqu'en juillet 2016 mais un complément de subvention sera sans doute nécessaire pour finaliser le projet jusqu'à la fin de l'année 2016.

## **Moyens mis en œuvre :**

Humains

Année 1

Le projet a permis la création d'un emploi à temps plein de Chargé de mission compostage de quartier. La personne recrutée a bénéficié en arrivant d'une formation de maître composteur au Comité Jean Pain, ce qui lui a permis de compléter sa formation précédente.

Le second poste est réparti sur le temps de travail des coordinateurs pour des fonctions d'appui, d'administration, de conseil, et de rédaction du guide méthodologique.

Année 2

Le poste de Chargé de mission compostage de quartier sera maintenu. Une partie du temps de travail sera consacrée au suivi des 5 premiers sites et une partie à la mise en place des nouveaux. Il y aura toujours un temps important de coordination réparti au niveau de l'équipe administrative de l'association.

Matériels

Un local et un bureau avec tout le matériel nécessaire (téléphone, ordinateur, etc.)

Deux jardins : Gobétue (600 m<sup>2</sup>) avec un petite plate-forme de compostage (en usage depuis 2006)  
 Jardin Pouplier (4 000m<sup>2</sup>) lieu d'expérimentation possible de compostage sur de plus grandes surfaces

Une petite bibliothèque sur le jardinage (notamment le jardinage écologique) avec quelques ouvrages sur le compostage et le lombricompostage

Quelques outils pédagogiques sur le compostage et le lombricompostage appartenant à l'association

Un blog permettant de communiquer sur les actions de compostage et sur les formations possibles.

#### **Intérêt régional :**

Ce projet est en accord avec les objectifs de prévention du PREDIF. La fiche-action n°11 du plan prévoit en effet la promotion du compostage individuel et collectif de proximité.

En effet, ce type d'opération permet d'adopter une solution à la réduction de la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles pour les zones d'habitat dense, particulièrement en IDF. Le compostage de quartier constitue également un véritable enjeu de création de lien social sur tous les quartiers d'habitat dense (horizontal et vertical), public et privé. Il s'agit enfin de créer des lieux de sensibilisation qui pourront agir sur le changement de comportement en matière de prévention et de gestion individuelle des déchets.

#### **Public(s) cible(s) :**

Les habitants des villes concernées sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Est-Ensemble.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Axe 1, Mesure 1 : 33.89% du montant TTC des dépenses en fonctionnement (étude, accompagnement, formation et suivi pour un montant de 45 000,00€TTC) soit 15 250,00 €TTC.

#### **Localisation géographique :**

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Frais de coordination générale	5 500,00	12,22%
Suivi et formations –site installés 2016	5 500,00	12,22%
Réunions externes partenaires	4 000,00	8,89%
Groupes d'habitants (constitution, formation, accompagnement)	18 000,00	40,00%
Mise en œuvre et suivi	12 000,00	26,67%
Total	45 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	12 250,00	27,22%
Subvention Région prévisionnelle	15 250,00	33,89%
Subvention SYCTOM prévisionnelle	10 000,00	22,22%
Subvention Est Ensemble prévisionnelle	7 500,00	16,67%
Total	45 000,00	100,00%

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	15 250,00 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Jardins solidaires en Ile de France	5 696,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	4 750,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	30 500,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	7 500,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
	Montant total	63 446,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011610</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE DE COMPOSTIERES COLLECTIVES DE QUARTIER SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST-ENSEMBLE (93) – PARTIE INVESTISSEMENT</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	15 000,00 €	50,00 %	7 500,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>7 500,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-20421-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LE SENS DE L HUMUS  
 Adresse administrative : 89 RUE KLEBER  
 93100 MONTREUIL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Christophe MOILLE, Président

Date de publication au JO : 28 avril 2006

N° SIRET : 49093270400011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le projet consiste à accompagner et renforcer les 5 sites de compostage collectif de quartier implantés en 2015 sur le territoire de la communauté d'agglomération Est Ensemble, ainsi qu'à en lancer 5 autres en 2016.

Pour mener à bien ce projet des besoins en matériel de compostage sont nécessaires (achat de compostière et de matériel d'entretien, fourche, brasse compost...).

**Objectifs chiffrés :**

-Installation et autonomisation de 10 compostières de quartier

-105 tonnes de biodéchets détournés chaque année une fois les compostières en fonctionnement (42,5 \*2,5\*100\*10)

Détails du calcul : 42,5 kg est le poids moyen d'après l'Ademe de biodéchets détournés par une personne qui composte ses déchets

2,5 : taille du foyer moyen

100 : nombre de participants à terme sur chaque compostière

10 : nombre de compostières installées

-1000 foyers participants (déposants leurs biodéchets)

-100 référents de site formés (démarrer avec au moins 3 par sites et en avoir 10 après 6 mois de fonctionnement)

L'idée est par la suite de multiplier l'opération, en comptant sur l'exemplarité des sites.

## **Description :**

Rappel : L'installation de chaque site se fait en trois phases :

1. Montage du projet : enquête auprès des habitants, identification des sites de compostage, réunions institutionnelles, ...
2. Mise en place : réunion opérationnelle, recensement des habitants référents et participant au projet, formation, répartition des tâches, installation du matériel et inauguration
3. Suivi et accompagnement : réunions de suivi avec les référents, animations et formations régulières, gestion des dysfonctionnements (apport de broyat, équilibre du compost, ...), participation aux différents temps d'activité et d'animation du site (retournements, distributions, fêtes, ...), vérification de la qualité du compost produit (réajustement si nécessaire)

Précisions techniques sur le site de Mairie de Montreuil :

-Emplacement très proche de la Mairie (square Patriarche côté avenue Pasteur)

-1 des sites pilotes pour tester le nouveau matériel de compostage de quartier proposé par le SYCTOM : (3 bac de 1000L pour le compostage et un bac de 800L pour stocker le broyat)

-Accord de la mairie pour l'apport de broyat

Quelques dates concernant Mairie de Montreuil :

-Démarrage du compostage + formation : samedi 9 mai

-Inauguration officielle : samedi 30 mai, pendant la semaine du développement durable

Année 2 (2016) :

L'année 2 sera une année de suivi et de consolidation des groupes :

-mise en place de formations, de réunions, de rencontres avec les groupes déjà existants

-suivi de la qualité du compostage : conseils, corrections, observations

-mise en place d'animations sur les sites de compostage avec les acteurs du quartier, les écoles, etc

-participation aux différents temps d'activité et d'animation du site (retournements, distributions, fêtes)

-liens avec les autres acteurs du territoire : consolidation des partenariats en cours, notamment à La Noue et au Bel Air

Cette seconde année donne notamment une réelle chance de fonctionnement aux compostières des quartiers difficiles et permettra par là même de consolider l'analyse de la méthodologie à mettre en place dans ces quartiers. Le guide méthodologique qui découlera de ce travail sera d'autant plus intéressant qu'il sera adapté à différents types de situations sociales.

En parallèle, l'année 2 permettra de mettre en place 5 nouveaux sites, en partant de la demande des habitants et en suivant la méthodologie développée en année 1.

## **Moyens mis en œuvre :**

Humains

Année 1

Le projet a permis la création d'un emploi à temps plein de Chargé de mission compostage de quartier. La personne recrutée a bénéficié en arrivant d'une formation de maître composteur au Comité Jean Pain,

ce qui lui a permis de compléter sa formation précédente.

Le second poste est réparti sur le temps de travail des coordinateurs pour des fonctions d'appui, d'administration, de conseil, et de rédaction du guide méthodologique.

#### Année 2

Le poste de Chargé de mission compostage de quartier sera maintenu. Une partie du temps de travail sera consacrée au suivi des 5 premiers sites et une partie à la mise en place des nouveaux. Il y aura toujours un temps important de coordination réparti au niveau de l'équipe administrative de l'association.

#### Matériels

Un local et un bureau avec tout le matériel nécessaire (téléphone, ordinateur, etc.)

Deux jardins : Gobétue (600 m<sup>2</sup>) avec un petite plate-forme de compostage (en usage depuis 2006)  
Jardin Pouplier (4 000m<sup>2</sup>) lieu d'expérimentation possible de compostage sur de plus grandes surfaces

Une petite bibliothèque sur le jardinage (notamment le jardinage écologique) avec quelques ouvrages sur le compostage et le lombricompostage

Quelques outils pédagogiques sur le compostage et le lombricompostage appartenant à l'association

Un blog permettant de communiquer sur les actions de compostage et sur les formations possibles.

#### **Intérêt régional :**

Ce projet est en accord avec les objectifs de prévention du PREDIF. La fiche-action n°11 du plan prévoit en effet la promotion du compostage individuel et collectif de proximité.

En effet, ce type d'opération permet d'adopter une solution à la réduction de la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles pour les zones d'habitat dense, particulièrement en IDF. Le compostage de quartier constitue également un véritable enjeu de création de lien social sur tous les quartiers d'habitat dense (horizontal et vertical), public et privé. Il s'agit enfin de créer des lieux de sensibilisation qui pourront agir sur le changement de comportement en matière de prévention et de gestion individuelle des déchets.

#### **Public(s) cible(s) :**

Les habitants des villes concernées sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Est-Ensemble.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Axe 1, Mesure 1 : 50% du montant TTC des dépenses d'investissement (achat de composteurs, de l'outillage et aménagement du site vitrine pour un montant de 15 000,00€TTC) soit 7 500,00 €TTC.

#### **Localisation géographique :**

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015



<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Achat du matériel et aménagement	15 000,00	100,00%
Total	15 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 000,00	20,00%
subvention Région prévisionnelle	7 500,00	50,00%
Subvention CA Est Ensemble prévisionnelle	4 500,00	30,00%
Total	15 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	7 500,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Jardins solidaires en Ile de France	5 696,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	4 750,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	30 500,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	7 500,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
	Montant total	63 446,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15008117</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : EMMAUS DEFI : AMENAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES DE REEMPLOI</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	2 650 000,00 €	7,55 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		200 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-72-20421-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : EMMAUS DEFI - FONDATEUR ABBE  
PIERRE  
Adresse administrative : 6 RUE ARCHEREAU  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Valérie De LA ROCHEFOUCAUDT , Présidente

Date de publication au JO : 1 avril 2007

N° SIRET : 49486785600069

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Emmaüs Défi souhaite aménager de nouveaux espaces dans les locaux qu'ils occupent afin :

- de développer un approvisionnement de qualité
- d'alimenter les 2 surfaces de ventes actuelles et deux nouveaux magasins
- de passer de 115 salariés en insertion en 2014, à 200 à 2017

Plus de 700 tonnes supplémentaires de déchets devraient être évités grâce à ce changement d'échelle et

le chiffres d'affaires généré devrait passer à 2 400 000 € par an.

### **Description :**

Dans le cadre de son projet, Emmaüs Défi envisage d'aménager dans ses locaux de l'espace Riquet :

- au niveau -1 :
  - des réserves, au sein d'une zone désaffectée d'environ 370 m<sup>2</sup>
  - un atelier, au sein d'un local désaffecté contigu au local déchet et à la rampe
  - une réserve en lieu et place de l'ancien local poubelles en pied de rampe
  - une zone de dépalettisation, dans l'aire de demi-tour camion
- aux niveaux -2 et -3 :
  - un stockage en lieu et place du parc de stationnement

La base logistique de 8 000 m<sup>2</sup> au total (contre 3 500 m<sup>2</sup> aujourd'hui) permettra de réceptionner les approvisionnements provenant de la création de projets innovants facilitant le don d'objets :

- collecte solidaires de quartiers (4 camions Emmaüs dans Paris tous les samedis)
- une plateforme de don en ligne alimenté par un réseau de point de dépôt (Amistocks)
- la création d'un centre d'appels permettant une planification optimisée des collectes

Des travaux sont nécessaires pour aménager ces espaces et notamment la création d'un escalier entre les différents niveaux et le prolongement du monte-charge vers ces nouveaux niveaux.

### **Moyens mis en œuvre :**

Emmaüs Défi intensifie son activité à travers le développement de services innovants pour faciliter le don et employer les salariés en insertion au sein d'un parcours personnalisé :

- Bric-à-Brac, qui permet de former les salariés en insertion au tri et à la vente
- un atelier de réparation et développer le programme Banque Solidaire de l'Équipement (BSE) qui les forme aux emplois de la logistique et de la livraison

L'extension nécessitera un renforcement des équipes permanentes : 6 encadrants, 2 assistants techniques, 4 chargés d'accompagnement, 2 personnels administratifs - support.

### **Intérêt régional :**

Ce projet contribue à l'atteinte de l'objectif de 30 recycleries – ressourceries d'ici à 2019 inscrit dans le PREDMA.

### **Public(s) cible(s) :**

L'objectif d'Emmaüs Défi est de créer une dynamique d'insertion des personnes en situation de grande exclusion en donnant au travail un rôle central.

### **Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 2 axe 1.

Le montant de la subvention représente 7,55 % du montant total de l'opération estimé à 2 850 000 euros TTC, soit 862 500 euros plafonnés à 200 000 euros.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du règlement général d'exception par catégorie (RGEC) n° 651/2014 du 26 juin 2014 et dans régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charges	100 000,00	3,77%	Fonds propres	2 330 000,00	87,92%
Pré étude travaux	50 000,00	1,89%	Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	7,55%
Etude avant projet	250 000,00	9,43%	subvention ville de Paris prévisionnelle	120 000,00	4,53%
Travaux	2 250 000,00	84,91%			
Total	2 650 000,00	100,00%	Total	2 650 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	100 000,00 €
2016	100 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011623</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : IMPLANTATION DE BORNES ENTERREES</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 300 000,00 €	15,38 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>200 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SIREDOM SYNDIC INTERCOMM  
REVALORISATION ELIMINATION  
DECHETS ORDURES MENAGERES

Adresse administrative : 12 AV DE LA REPUBLIQUE  
91423 MORANGIS CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Xavier DUGOIN, Président

N° SIRET : 25910155800023

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

800 bornes sont aujourd'hui exploitées par le SIREDOM, qui assure la collecte du gisement recueilli par celles-ci et le traitement du verre.

Ce réseau nécessite d'être rénové et d'évoluer tant dans son maillage territorial afin de :

- être mis en adéquation avec les évolutions de l'urbanisation du territoire ;
- être repensé, s'agissant de la conception et de la fonctionnalité des points d'apport volontaire, non seulement dédiés à la seule collecte du verre mais aussi à d'autres segments du gisement de déchets destinés au recyclage, que le SIREDOM, de par ses compétences, a vocation à traiter.

L'implantation de bornes enterrées répond à deux objectifs principaux :

- mettre en place le tri sélectif dans certaines résidences qui ne peuvent pas être équipées en bacs

jaunes en raison de l'exiguïté des locaux « propreté »

- optimiser les tournées de collecte en vue d'améliorer le rendement des collectes des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et du verre

### Description :

Ainsi, avec cette nouvelle politique, le SIREDOM prévoit l'implantation de 40 plateformes d'apport volontaires enterrées ou semi-enterrées sur son territoire chaque année, durant les années 2015 à 2017 (selon PPI délibéré au 1712/2014), soit 120 plateformes.

Tonnages attendus par la mise en œuvre des plateformes :

2015 : 280 tonnes

2016 : 560 tonnes

2017 : 840 tonnes

Ces plateformes répondront à plusieurs critères précis :

- réalisées en majorité avec des éco-matériaux, si possible issu du recyclage de déchets ;
- éclairées pour permettre un apport facilité des déchets par les usagers et donner une ambiance sécurisée au site tout en limitant la venue de dépôts sauvages.
- il sera mis en place un point hygiène pour permettre le dépôt de petits déchets (sacs, papiers...) et un distributeur de gants sera à disposition des usagers pour leur limiter les salissures lors des dépôts de verre notamment.
- plateformes délimitées par une palissade ou barrière permettant l'intégration de cet équipement à son environnement.
- conteneurs enterrés et semi-enterrés : conformes aux normes en vigueur.

Capacité des conteneurs enterrés :

Conteneur	Verre	3 à 4 m3
Conteneur	Journaux/magazines	3 à 4 m3
Conteneur	Journaux/emballages	3 à 5 m3
Conteneur	Ordures ménagères	3 à 5 m3

Capacité des conteneurs semi-enterrés :

Conteneur	Verre	3 à 4 m3
Conteneur	Journaux/magazines	3 à 4 m3
Conteneur	Journaux/emballages	3 à 5 m3
Conteneur	Ordures ménagères	3 à 5 m3

### Moyens mis en œuvre :

Le SIREDOM est maître d'ouvrage du projet : investissement dans les plateformes d'apport volontaire et réalisation des travaux de génie civil.

### Intérêt régional :

Ce projet possède un intérêt régional car il suit plusieurs objectifs du PREDMA :

- Augmenter les performances de collecte sélective en habitat collectif ou hors foyers

- Augmenter le taux de recyclage du verre et des emballages
- Optimiser les collectes de tri sélectif pour réduire les coûts et nuisances liés aux transports

**Public(s) cible(s) :**

Les plateformes seront accessibles à l'ensemble des habitants du SIREDOM, soit 740 000 habitants.

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3 axe 2.

Le montant de la subvention représente 20 % du montant total de l'opération estimé à 1 300 000 euros HT, soit au plafond de 200 000 euros, ce qui représente 15,38% du montant total de l'opération.

**Localisation géographique :**

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition et pose de bornes enterrées	1 300 000,00	100,00%	Fonds propres	1 100 000,00	84,62%
Total	1 300 000,00	100,00%	Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	15,38%
			Total	1 300 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	50 000,00 €
2016	75 000,00 €
2017	75 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	400 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	251 913,50 €
	Montant total	651 913,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011627</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DE MONTGERON</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 707 000,00 €	11,72 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		200 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SIREDOM SYNDIC INTERCOMM  
REVALORISATION ELIMINATION  
DECHETS ORDURES MENAGERES

Adresse administrative : 12 AV DE LA REPUBLIQUE  
91423 MORANGIS CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Xavier DUGOIN, Président

N° SIRET : 25910155800023

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et Ordures Ménagères) envisage de rénover son réseau de déchèteries avec la création d'une déchèterie sur la commune de Montgeron. Ce réseau de déchèteries qui compte actuellement 16 sites, s'enrichira progressivement pour atteindre environ 23 unités à la fin du programme. La déchèterie de Montgeron, comme tout le réseau des déchèteries du SIREDOM, sera accessible par tous les habitants des collectivités adhérentes et clientes (129 communes adhérentes et 1 commune cliente) et professionnels du territoire du SIREDOM reconnus par les chambres consulaires. Les entreprises artisanales, commerciales et agricoles de 10 salariés au plus auront accès à la nouvelle déchèterie.

**Description :**

L'opération consiste en la création d'une nouvelle déchèterie à Montgeron (91). La nouvelle déchèterie



sera implantée sur une unité foncière située sur la commune de Montgeron, en bord de Nationale 6, près de services techniques de l'ONF.

La nouvelle déchèterie viendra compléter le réseau de déchèteries actuellement en fonctionnement et répondre aux besoins croissants des habitants du SIREDOM, et notamment des communes de la CASVS (Vigneux-sur-Seine, Draveil, Montgeron).

La surface prévisionnelle d'aménagement prise en compte pour la déchèterie est de 4000 m<sup>2</sup> (hors espaces verts) sur une parcelle dont la surface totale représente de 7500 m<sup>2</sup>. Cette déchèterie étant placée sur un terrain actuellement non bâti, son alimentation en eau potable, électricité et téléphone est à pourvoir.

La surface totale aménagée, espaces verts et voirie d'accès à la déchèterie inclus, s'élève à 5000 m<sup>2</sup>.

Le projet prévisionnel comprend :

- Un bâtiment gardien d'une surface de 100 m<sup>2</sup> et un local DDS/DEEE d'une surface de 100 m<sup>2</sup>
- Une plate-forme d'accès, permettant l'apport dans des bennes différenciées, en voirie légère représentant 1050 m<sup>2</sup>
- 8 à 10 emplacements de stationnement pour des bennes de 10 à 30 m<sup>3</sup> chacune,
- Une voirie lourde pour l'évacuation des bennes pour une surface de 1850 m<sup>2</sup>,
- Des espaces verts pour une surface totale de 500 m<sup>2</sup>
- Un bassin de rétention de 500 m<sup>2</sup> raccordé au réseau existant d'eaux pluviales.

Le plan des aménagements n'étant pas encore finalisé, il sera transmis à la Région dès réception par le SIREDOM.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le SIREDOM est le maître d'ouvrage des travaux qui seront réalisés

#### **Intérêt régional :**

Le réseau déchèteries du SIREDOM est un réseau très fréquenté par la population Essonnienne (516 276 passages en 2013). La capacité d'accueil en déchèteries est pour l'instant insuffisante pour le bassin de population.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PREDMA et permet de répondre à ses objectifs.

#### **Public(s) cible(s) :**

La déchèterie sera accessible à l'ensemble des habitants du SIREDOM, soit 740 000 habitants.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Mesure 3 : plafond à 200 000 €  
 Dépenses éligibles = 1 707 000 €  
 Montant de la subvention = 200 000 €  
 Taux de la subvention : 11,72 %

#### **Localisation géographique :**

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Maître d'œuvre	84 000,00	4,92%	Fonds propres	1 427 000,00	83,60%
Etude de sol et étude environnementale	20 000,00	1,17%	Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	11,72%
SPS	12 000,00	0,70%	Subvention agence de l'eau seine Normandie prévisionnelle	80 000,00	4,69%
Système de pesée	60 000,00	3,51%	Total	1 707 000,00	100,00%
Bennes / PAV	62 000,00	3,63%			
VRD (voirie, quais)	880 000,00	51,55%			
Electricité	82 000,00	4,80%			
Serrurerie (bâtiment, bavettes, garde-corps et signalétique déchets)	87 000,00	5,10%			
Espaces verts	30 000,00	1,76%			
Local gardien	230 000,00	13,47%			
Local DDS	160 000,00	9,37%			
Total	1 707 000,00	100,00%			

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	100 000,00 €
2016	100 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	400 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	251 913,50 €
	Montant total	651 913,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011632</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DU COUDRAY-MONTCEAUX</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 707 000,00 €	11,72 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>200 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SIREDOM SYNDIC INTERCOMM  
REVALORISATION ELIMINATION  
DECHETS ORDURES MENAGERES

Adresse administrative : 12 AV DE LA REPUBLIQUE  
91423 MORANGIS CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Xavier DUGOIN, Président

N° SIRET : 25910155800023

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et Ordures Ménagères) envisage de rénover son réseau de déchèteries avec la création d'une déchèterie sur la commune du Coudray-Montceaux. Ce réseau de déchèteries qui compte actuellement 16 sites, s'enrichira progressivement pour atteindre environ 23 unités à la fin du programme.

La déchèterie du Coudray-Montceaux, comme tout le réseau des déchèteries du SIREDOM, sera accessible par toutes les collectivités adhérentes et clientes, ainsi que par les services municipaux et les entreprises artisanales, commerciales ou agricoles de moins de 10 salariés du territoire du SIREDOM reconnus par les chambres consulaires.

**Description :**

La nouvelle déchèterie sera implantée sur une unité foncière située sur la commune du Coudray-Montceaux sur la nationale 7, à proximité de l'autoroute A6. Elle viendra en complément des déchèteries de Corbeil-Essonnes et Ballancourt pour « capter » la population proche et soulager ces 2 équipements.

La déchèterie devra se composer de :

- de 8 à 10 quais de déchargement adaptés au dépôt par les usagers en toute sécurité et permettant la conservation de la propreté en bas de quai
- d'un local gardien composé d'une tisanerie, d'un bureau avec une vision dégagée sur les quais et de sanitaires et vestiaires hommes/femmes séparés (2 douches, 2 vestiaires et 2 toilettes et lavabo)
- d'un local sur rétention pour les déchets dangereux et déchets électriques, électroniques et électroménagers
- d'une dalle permettant le stockage extérieur des bornes d'apport volontaire et des autres déchets électriques
- d'un local technique et d'un local électrique
- d'espaces verts et d'un parking pour deux véhicules
- d'un système de pesée des apports composé d'un pont bascule en entrée, d'un pont bascule en sortie et d'une balance spécifique aux déchets dangereux
- d'un système informatique permettant l'édition des bons de dépôts artisans et d'une remontée des apports par badge au logiciel central du SIREDOM
- de caméras de surveillance avec projecteurs indépendants de l'éclairage extérieur avec déclenchement par mouvement
- de candélabres permettant un éclairage extérieur suffisant pour l'exploitation lors des périodes hivernales
- d'un bas de quai et d'un haut de quai assez large pour permettre une circulation aisée et sécurisée des véhicules et un dépôt de bennes en stockage au niveau du bas de quai.

Le plan des aménagements n'étant pas encore finalisé, il sera transmis à la Région dès réception par le SIREDOM.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le SIREDOM est le maître d'ouvrage des travaux qui seront réalisés.

#### **Intérêt régional :**

Le réseau déchèteries du SIREDOM est un réseau très fréquenté par la population Essonnoise (516 276 passages en 2013). La capacité d'accueil en déchèteries est pour l'instant insuffisante pour le bassin de population.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PREDMA et permet de répondre à ses objectifs.

#### **Public(s) cible(s) :**

La déchèterie sera accessible à l'ensemble des habitants du SIREDOM, soit 740 000 habitants.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Mesure 3 : plafond à 200 000 €

Dépenses éligibles = 1 707 000 €

Montant de la subvention = 200 000 €

Taux de la subvention : 11,72 %

#### **Localisation géographique :**

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER** : CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Maître d'œuvre	84 000,00	4,92%
Etude de sol et étude environnementale	20 000,00	1,17%
SPS	12 000,00	0,70%
Système de pesée	60 000,00	3,51%
Bennes / PAV	62 000,00	3,63%
VRD (voirie, quais)	880 000,00	51,55%
Electricité	82 000,00	4,80%
Serrurerie (bâtiment, bavettes, garde-corps et signalétique déchets)	87 000,00	5,10%
Espaces verts	30 000,00	1,76%
Local gardien	230 000,00	13,47%
Local DDM	160 000,00	9,37%
Total	1 707 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 427 000,00	83,60%
Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	11,72%
Subvention agence de l'eau Seine Normandie prévisionnelle	80 000,00	4,69%
Total	1 707 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	200 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	400 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	251 913,50 €
	Montant total	651 913,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011633</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	8 000,00 €	20,00 %	1 600,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>1 600,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200105- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE  
 Adresse administrative : 2 AVENUE YOURI GAGARINE  
 94407 VITRY SUR SEINE CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Alain AUDOUBERT, Maire

N° SIRET : 21940081900575

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Depuis le 1er janvier 2011, la ville est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets. Les actions mises en œuvre visent à réduire de 7% d'ici à 2015 les quantités de déchets ménagers collectées sur le territoire.

Les déchets fermentescibles de cuisine (environ 30% de la poubelle ordures ménagères résiduelles) et les déchets verts représentent un des gisements d'évitement prioritaire de la production de déchets. C'est pourquoi la ville encourage les vitriots à s'engager dans une meilleure gestion de leurs biodéchets en pratiquant le compostage.

**Description :**

Le titulaire du marché devra assurer le suivi des sites de compostage partagé désignés par la collectivité pendant un an.

Le prestataire devra assurer les missions suivantes :

- Expertise du site
- Organisation d'une réunion d'informations sur site
- Dimensionnement de l'installation
- Formation des référents
- Inauguration du site
- Suivi des sites durant un an
- Bilan de l'opération

#### Moyens mis en œuvre :

La mission sera assurée par un bureau d'études.

#### Intérêt régional :

A travers le Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France (PREDIF), la Région encourage les collectivités à promouvoir le compostage individuel et collectif de proximité.

La mise en place de sites de compostage en pied d'immeuble participe à l'atteinte de l'objectif général de prévention fixé dans le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), à savoir réduire de 50 kg / hab. la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2019.

PREDIF - Axe II - Mesure 3 - Renforcer les performances de recyclage et de valorisation organique des déchets ménagers et assimilés.

#### Public(s) cible(s) :

Habitat collectif

#### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Marché d'accompagnement pour le suivi de deux sites de compostage collectif	8 000,00	100,00%	Fonds propres	6 400,00	80,00%
			Subvention Région prévisionnelle	1 600,00	20,00%
Total	8 000,00	100,00%	Total	8 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2015	800,00 €
2016	800,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	56 757,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 015 868,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	43 015,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	650 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	86 372,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 000,00 €
2013	"Plan Piscines Régional"	1 600 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	377 250,00 €
2014	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	100 710,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
	Montant total	5 444 242,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011635</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE DECHETERIE - RESSOURCERIE / RECYCLERIE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	100 000,00 €	30,00 %	30 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		30 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE  
 Adresse administrative : 2 AVENUE YOURI GAGARINE  
 94407 VITRY SUR SEINE CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Alain AUDOUBERT, Maire

N° SIRET : 21940081900575

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Dans le cadre de son Plan Propreté et de son Programme Local de Prévention des Déchets, la ville a en projet de créer une déchèterie couplée à une ressourcerie / recyclerie sur le territoire communal afin de limiter le nombre de dépôts sauvages et de promouvoir le réemploi sur la commune.

De plus, la fermeture de la déchèterie du SYCTOM est prévue pour le second semestre 2017 et il est donc nécessaire de trouver des solutions alternatives.

Les objectifs de cette étude de faisabilité sont de :

- dimensionner une déchèterie susceptible d'accueillir les déchets des ménages mais également ceux des artisans / commerçants et des services municipaux.

Suite à une pré-étude de faisabilité réalisée en interne en 2014, le choix de la ville s'est porté sur la création d'une déchèterie sans quai équipée de caissons compacteurs

- définir le projet de ressourcerie / recyclerie à mettre en place sur le territoire communal

**Description :**

Un bureau d'études sera missionné par la ville pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

**Moyens mis en œuvre :**

Budget prévisionnel de l'étude : 100 000 € répartis sur les exercices budgétaires de 2015 et 2016.

**Intérêt régional :**

A travers le Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France (PREDIF), la Région encourage les collectivités à promouvoir le réemploi.

Dans le cadre du PREDMA, les actions liées au réemploi représentent un potentiel de réduction de 10 kg / hab. à l'horizon 2019. Un des objectifs du PREDMA est de développer et de créer de nouvelles ressourceries afin d'en comptabiliser 30 d'ici 2019 sur le territoire francilien.

La création d'une déchèterie couplée à une ressourcerie / recyclerie participe donc à ces objectifs.

PREDIF - Axe 1 - Mesure 2 - Accompagner le développement des Ressourceries, du réemploi et de la réutilisation.

**Public(s) cible(s) :**

L'ensemble des Vitriots (ménages, artisans-commerçants et services municipaux)

**Localisation géographique :**

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etude	100 000,00	100,00%	Fonds propres	70 000,00	70,00%
Total	100 000,00	100,00%	Subvention Région prévisionnelle	30 000,00	30,00%
			Total	100 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	15 000,00 €
2016	15 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	56 757,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	535 728,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	43 015,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	650 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	86 372,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 000,00 €
2013	"Plan Piscines Régional"	1 600 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	377 250,00 €
2014	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	100 710,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
	Montant total	3 964 102,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011638</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES DECHETS EN HABITAT COLLECTIF DU QUARTIER DU GRAND ENSEMBLE A ALFORTVILLE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	87 185,00 €	35,00 %	30 514,75 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>30 514,75 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE  
CAPCVM

Adresse administrative : 14 RUE EDOUARD LE CORBUSIER  
94046 CRETEIL CEDEX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Président

N° SIRET : 24940009400028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La Communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne regroupant les communes d'Alfortville de Créteil et de Limeil-Brevannes (150 000 habitants avec un taux d'habitat collectif supérieur à 75%), est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle exerce la collecte en porte à porte des déchets recyclables, des déchets résiduels et des encombrants.

En 2010, l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets menée par Plaine centrale, a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements dans les quartiers à forte densité de population conduisant à une concentration importante des points de refus de collecte sélective mais également une dégradation générale du cadre de vie.

Ce double constat a conduit Plaine centrale à engager une véritable démarche généralisée d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour améliorer d'une part les performances de collecte sélective et d'autre part le cadre de vie des habitants de secteurs réputés sensibles.

Grâce à ces nombreux avantages (intégration paysagère, facilité d'usage, rationalisation des fréquences de collecte, augmentation des performances de tri), le mode de collecte par conteneurs enterrés a été choisi pour régler les problèmes intrinsèques à la gestion des déchets en habitat vertical (engorgement des locales poubelles, nuisances olfactives et sonores, présence en continu des bacs sur la voie publique et persistance des dépôts sauvages).

C'est dans ce contexte que Plaine centrale a missionné un bureau spécialisé pour étudier la faisabilité d'implantation des conteneurs enterrés sur une vingtaine d'ensembles du territoire regroupant près de 7 000 logements pour 22 000 habitants. Au total, le programme 2012-2015 devrait porter sur un peu moins de 400 conteneurs enterrés tous flux confondus pour une dépense globale d'investissement estimée à 6 millions d'euros.

Ce système de pré-collecte, basé sur l'apport volontaire de proximité; s'inscrit dans une politique globale d'optimisation technico-économique et d'amélioration générale du cadre de vie. La mise en place des bornes permet :

- de faciliter la pré-collecte et collecte des déchets afin notamment d'augmenter les performances de tri,
- de réduire les fréquences de ramassage et donc les coûts de collecte,
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre (moins de camions amenés à circuler) tout en apportant un confort supplémentaire donc une amélioration sensible du cadre de vie des administrés (disparition des conteneurs à roulettes et des gênes visuelles et odorantes) : 1 conteneur enterré remplace 10 bacs,
- d'améliorer la propreté et l'hygiène (fermeture des vide-ordures et locaux poubelles), de réduire les nuisances olfactives et sonores et de limiter les risques de dégradation des bacs roulants de collecte,
- de sécuriser les immeubles, de limiter le vandalisme et de réduire les risques d'incendie,
- de réaffecter les locaux poubelles, souvent insalubres, à d'autres usages : local vélos, poucettes, stockage des encombrants,
- d'améliorer les conditions de travail des agents de pré-collecte (gardiens) et de collecte,
- d'affecter les agents à d'autres tâches comme la gestion des objets encombrants,
- de préserver la qualité urbaine des espaces nouvellement aménagés.

#### **Description :**

Les bornes, destinées à être enterrées, sont constituées d'une cuve de 3 à 5 m<sup>3</sup> en fonction du flux de déchets et d'une partie aérienne discrète ou «périscop», munie d'une trappe d'introduction des déchets. Pour obtenir de bons résultats de tri, les 3 flux de déchets (emballages, verre et déchets résiduels) sont recueillis dans trois bornes distinctes placées en un seul et même point.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Plaine centrale prend à sa charge la pose et la fourniture des bornes enterrées.

#### **Intérêt régional :**

PREDIF Axe III Mesure 6 Promouvoir un contrat d'objectifs « déchets » territorial auprès des collectivités locales (équipement)

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants des résidences situées 1 à 7 allée Michel Ange dans le quartier du Grand Ensemble à Alfortville (patrimoine ICF la Sablière).

**Localisation géographique :**

- CA PLAINE CENTR. VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Génie civil	56 887,00	65,25%	Fonds propres	56 670,25	65,00%
Fourniture et pose	29 298,00	33,60%	Subvention Région prévisionnelle	30 514,75	35,00%
Communication	1 000,00	1,15%			
Total	87 185,00	100,00%	Total	87 185,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	30 514,75 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	230 117,00 €
2012	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	75 000,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	53 845,00 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	89 835,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	4 300,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	182 000,00 €
2013	Construction et aménagement de médiathèques	900 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	73 324,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	230 200,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	1 071 807,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	328 357,80 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	3 750,00 €

2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	38 014,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	1 500,00 €
	Montant total	3 284 049,80 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011640</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES DECHETS A TRAVERS L'AIDE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	110 000,00 €	27,27 %	30 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		30 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 937-72-6574-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : FEDERATION ASSOC SOINS AIDE MENAG  
ESSONN

Adresse administrative : 81 RTE DE GRIGNY  
91130 RIS-ORANGIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Marie-Christine PERRIGNON – Présidente

N° SIRET : 40916392000047

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Il s'agit de ramener les personnes âgées au centre d'une problématique sociétale dont elles sont souvent écartées : la protection de l'environnement, et de s'appuyer sur la structuration familiale et professionnelle qui permet leur maintien à domicile pour sensibiliser et agir en faveur de la prévention des déchets.

Les objectifs de ce projet sont de 4 ordres :

1. Favoriser la participation sociale des personnes âgées à une action environnementale : il s'agit de donner la possibilité à des personnes aidées à domicile et souffrant d'isolement, de s'engager avec d'autres et dans un cadre collectif, à la réduction de leurs déchets et au changement de leurs comportements. Ainsi, en s'engageant dans la réduction de leurs déchets, les personnes âgées recréent des liens avec leur entourage, leurs proches, et se mettent en position d'apprendre, de transmettre, de



partager, y compris avec d'autres générations (par exemple en discutant de la prévention des déchets avec leurs enfants et petits-enfants).

2. Réhabiliter les capacités et les savoir-faire des personnes âgées : en étudiant ce que les personnes âgées considèrent comme des déchets, ce qu'elles jettent, mais aussi tout ce qu'elles évitent d'acheter ou de consommer, tout ce qu'elles réutilisent, récupèrent, transforment, il sera possible de faire émerger des capacités et des savoir-faire qui restent aujourd'hui méconnus.

3. Générer une dynamique territoriale : par la rencontre entre les acteurs du maintien à domicile et les acteurs de l'environnement, il s'agit de contribuer au décloisonnement du secteur de l'aide à domicile, en élargissant son champ d'action pour permettre d'orienter une partie de ses activités en direction des enjeux environnementaux. De façon symétrique, grâce aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, les acteurs du développement durable pourront s'appuyer sur un nouvel allié pour atteindre les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés, notamment en matière de réduction des déchets.

4. Valoriser le métier d'intervenants à domicile : il s'agit de donner aux intervenants professionnels une nouvelle dimension de leur métier, qui s'inscrit dans le prolongement de leur rôle social. En effet, parce qu'ils s'occupent des tâches domestiques et de l'entretien du logement, les intervenants sont en contact avec les déchets des personnes aidées, et ils participent activement à leur gestion.

#### **Description :**

Le préalable au projet est la mise en place d'une étude sociologique permettant d'identifier :

- les déchets produits au domicile des personnes âgées (par exemple le suivi médical dont elles font souvent l'objet influence-t-il les déchets qu'elles produisent ?)
- le contexte local (quel type de collecte ?) et ses conséquences sur la production de déchets de la personne âgée (a-t-elle la possibilité de trier quand il n'existe pas de collecte en porte-à-porte ?)
- qui assume la gestion des déchets au domicile ? la personne âgée ? l'intervenant à domicile ? la famille ?

L'objectif de cette étude préliminaire est d'identifier les secteurs où l'aide à domicile peut intervenir pour prévenir la production de déchets (au niveau de la consommation par exemple, au moment des courses ou dans l'usage de produits ménagers naturels...) et accompagner la personne âgée et, par répercussion, son entourage (famille, voisins) à un changement de pratiques.

Ce changement de pratique se fera également par la participation des personnes âgées à des ateliers de sensibilisation et de partage de « bonnes pratiques », ateliers menés en partenariat avec les acteurs locaux tels que les associations d'éducation à l'environnement et les acteurs du réemploi.

Pour parvenir à cet objectif, la formation des intervenants à domicile et la participation des personnes âgées sont indispensables et seront rendues possible grâce à un travail participatif sous forme de focus groupes rassemblant les professionnels du domicile et les personnes âgées volontaires.

#### **Moyens mis en œuvre :**

UNA Essonne est le porteur du projet et va en assurer la coordination. La directrice d'UNA Essonne, Estelle Bobineau, détient une formation scientifique de haut niveau (doctorat de sociologie). C'est elle qui animera le comité de pilotage, qui assurera le suivi méthodologique de l'étude préliminaire et de l'organisation des ateliers, et qui supervisera la communication et les restitutions auprès des partenaires.

Les coûts salariaux de la participation des responsables de secteur, des directeurs d'association, et de la direction d'UNA Essonne seront pris en charge par les structures, et constitueront la part d'autofinancement du projet.

Pour l'organisation des ateliers de « prévention domestique des déchets à domicile », des intervenants extérieurs (faisant partie des associations d'éducation à l'environnement, partenaires du projet) seront mobilisés et rémunérés. Le travail de conception, de coordination et d'ingénierie nécessaire à la mise en place des ateliers sera confié à un bureau d'étude. Le montant approximatif de 30 000 € couvrant le coût des ateliers, fait l'objet de la présente demande de subvention

**Intérêt régional :**

Au niveau du territoire, l'ouverture de la thématique du social aux enjeux environnementaux, et inversement, permet aux acteurs de ces deux domaines d'accroître leur champ d'action, de compétences et d'expertise, et développer des synergies pour créer de l'emploi local dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. En ce sens, ce projet s'inscrit dans le cadre des actions du Plan de Réduction des Déchets d'Île-de-France notamment au niveau de la promotion de l'éco-consommation à domicile.

Par ailleurs, ce projet initié dans l'Essonne est reproductible dans les autres départements franciliens puisque l'ensemble des acteurs nécessaires à ce projet est présent dans chaque département.

**Public(s) cible(s) :**

Les premiers bénéficiaires visés par le projet sont les personnes accompagnées par les services d'aide à domicile du département de l'Essonne. De plus, les aidants de ces personnes âgées, qu'ils soient les conjoints, les enfants, ou toute autre proche faisant partie de la famille ou du voisinage, pourront également participer.

Les seconds bénéficiaires du projet sont les intervenants à domicile, salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Le taux de qualification reste faible (moins de 30% des aides à domicile sont diplômés du DEAVS) et leurs compétences sont très mal reconnues. Leur participation au projet, notamment dans le cadre des focus groupes, mais aussi lors des ateliers, va contribuer à valoriser leur rôle social et environnemental, et élargir ainsi le champ de leurs compétences.

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 1 axe 1.

Le montant de la subvention représente 30% du montant total de l'opération estimé à 110 000 euros TTC, soit 30 000 euros.

**Localisation géographique :**

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Ressources humaines dédiées au projet (aides à domicile)	20 000,00	18,18%
Frais administratifs (somme forfaitaire intégrant la quote-part des frais de gestion de l'organisme affectée à ce projet)	30 000,00	27,27%
Autres services extérieurs (Bureaux d'études : expert du domicile, expert de la prévention, partenaires associatifs)	60 000,00	54,55%
Total	110 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	60 000,00	54,55%
Subvention Région prévisionnelle	30 000,00	27,27%
Subvention CG 91 prévisionnelle	20 000,00	18,18%
Total	110 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	15 000,00 €
2016	15 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011642</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE D'UNE METHODOLOGIE ECONOMIQUEMENT VIABLE POUR LA VALORISATION DE SEDIMENTS FLUVIAUX SUR SITE DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (FONCTIONNEMENT)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	583 311,00 €	17,14 %	100 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>100 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 937-72-6552-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CEREMA CENTRE ETUDES EXPERTISE  
SUR RISQUES ENVIRONNEMENT  
MOBILITE AMENAGEMENT DIRECTION  
TERRITORIALE IDF

Adresse administrative : 12 RUE TEISSERANCE DE BORT  
78197 TRAPPES

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur Emmanuel NEUVILLE, Directeur

N° SIRET : 13001831000313

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'objectif général de ce projet (OGP) est de mettre en œuvre une méthodologie de valorisation au sol et sur le site de prélèvement de sédiments fluviaux de la région île de France dans les bétons et les briques, en intégrant une évaluation globale du projet. Pour cela nous définissons trois objectifs globaux :

- OG1 : compléter la base de données des gestionnaires sur la caractérisation des sédiments et les classer par site et par granulométrie et taux de pollution. Il s'agit d'un point de départ afin de générer des stocks représentatifs et d'identifier les prétraitements correspondants ;
- OG2 : quantifier tant que possible l'ensemble des aspects techniques, économiques et environnementaux qui permettront de proposer des formulations optimales de bétons/briques incorporant

des sédiments pour une valorisation sur site. Il s'agit de la plus grande partie du projet, où nous nous intéressons au potentiel de valorisation des sédiments à l'échelle du laboratoire;

- OG3 : démontrer la faisabilité de construction d'éléments de plate-formes logistiques portuaires, des éléments préfabriqués (bordures, pavés) et de briques à partir de matériaux formulés avec des sédiments prélevés sur site. Il s'agit de mettre en œuvre des éléments à taille réelle, de les instrumenter et de réaliser le suivi de ces éléments construits dans des conditions d'usage réalistes.

#### **Description :**

Le programme de travail comporte 1 tâche de coordination (tâche 0), qui traitera aussi de l'aspect réglementaire et déchets, et 6 tâches d'études et de développement.

Le personnel dédié à ce projet procédera à :

- L'échantillonnage et la caractérisation des sédiments fluviaux en question un plan d'échantillonnage par site sera défini.
- La caractérisation exhaustive des sédiments (analyse physico-chimique, minéralogique, essais de lixiviation, caractéristiques physiques et mécaniques pour identifier les polluants composant le matériau dragué).
- Mener des études sur l'intérêt d'un prétraitement sur la base d'une comparaison des propriétés de sédiments avant et après son application.
- Mener des études sur le potentiel de valorisation technico-économique associé à son usage dans des éléments de construction sur site.
- Mener des études à l'échelle de l'ouvrage en apportant une contribution technique pour la formulation d'éléments de grande taille sur site.
- Réaliser une évaluation des impacts environnementaux » pour établir le FDES (Fiches de déclarations environnementales et sanitaires) des éléments réalisés.
- Réaliser des études sur l'intérêt économique de la filière mise en place.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le projet repose sur un consortium dont les compétences et les moyens mis à disposition permettent de couvrir l'ensemble des aspects traités par le projet.

Le projet proposé repose sur des expérimentations réalisées en laboratoire et sur site à partir de matériaux extraits en Région Ile-de-France. Les moyens réunis, tant humains que matériels permettent d'assurer la réalisation du projet. Les principaux gestionnaires de voies fluviales en Région fourniront les données et les matériaux qui constitueront le socle de la pertinence du projet face aux enjeux locaux. Le Cerema est un acteur reconnu à l'échelle nationale pour la qualité des prestations dans le domaine des matériaux. Des chercheurs, ingénieurs et techniciens de laboratoire seront impliqués sur ce projet. Ils disposeront des équipements et des locaux nécessaires aux expérimentations. Le parc d'équipement doit toutefois être complété ce qui se traduit par une demande d'investissement. Enfin, les partenaires industriels proposent de mettre à disposition leurs installations pour la mise en œuvre d'éléments démonstrateurs. Cette dernière phase nécessitera vraisemblablement des actions innovantes et l'acquisition d'un savoir faire local.

Un comité de pilotage sera mis en place et réunira tous les financeurs y compris le Conseil Régional d'Ile-de-France pour suivre l'avancement du travail.

Une convention sera établie entre l'ensemble des financeurs et le CEREMA dès que l'ensemble du consortium s'est mis d'accord pour clarifier les modalités de suivi et de valorisation du travail de recherche.

#### **Intérêt régional :**

Axe I Inciter à la réduction des déchets et de leur nocivité - Mesure 2 Accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation.

**Public(s) cible(s) :**

Les livrables visés apporteront des données sur la capacité d'une nouvelle filière de valorisation des sédiments en circuit court en contribuant à lever des verrous au développement du transport par voie fluviale. Par ailleurs, la ressource nouvelle en matériaux présente un intérêt pour la Région dans le contexte de pénurie de ressource. Les gestionnaires de voies fluviales y trouveraient une voie nouvelle de valorisation de matériaux gérés actuellement en tant que déchets. Enfin, les PME impliquées dans ce projet développeront un savoir faire régional en vue de la création de filières courtes pourvoyeuses d'emplois

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Personnel dédié au projet	583 311,00	100,00%
Total	583 311,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	483 311,00	82,86%
Subvention Région prévisionnelle	100 000,00	17,14%
Total	583 311,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	20 000,00 €
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €
2018	20 000,00 €
2019	20 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011646</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN ŒUVRE D'UNE METHODOLOGIE ECONOMIQUEMENT VIABLE POUR LA VALORISATION DE SEDIMENTS FLUVIAUX SUR SITE DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (INVESTISSEMENT)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	203 927,58 €	30,00 %	61 178,27 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>61 178,27 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204181-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CEREMA CENTRE ETUDES EXPERTISE  
SUR RISQUES ENVIRONNEMENT  
MOBILITE AMENAGEMENT DIRECTION  
TERRITORIALE IDF

Adresse administrative : 12 RUE TEISSERANCE DE BORT  
78197 TRAPPES

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif  
Représentant : Monsieur Emmanuel NEUVILLE, Directeur

N° SIRET : 13001831000313

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2020  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'objectif général de ce projet (OGP) est de mettre en œuvre une méthodologie de valorisation au sol et sur le site de prélèvement de sédiments fluviaux de la région île de France dans les bétons et les briques, en intégrant une évaluation globale du projet. Pour cela nous définissons trois objectifs globaux :

- OG1 : compléter la base de données des gestionnaires sur la caractérisation des sédiments et les classer par site et par granulométrie et taux de pollution. Il s'agit d'un point de départ afin de générer des stocks représentatifs et d'identifier les prétraitements correspondants ;

- OG2 : quantifier tant que possible l'ensemble des aspects techniques, économiques et environnementaux qui permettront de proposer des formulations optimales de bétons/briques incorporant des sédiments pour une valorisation sur site. Il s'agit de la plus grande partie du projet, où nous nous intéressons au potentiel de valorisation des sédiments à l'échelle du laboratoire;
- OG3 : démontrer la faisabilité de construction d'éléments de plate-formes logistiques portuaires, des éléments préfabriqués (bordures, pavés) et de briques à partir de matériaux formulés avec des sédiments prélevés sur site. Il s'agit de mettre en œuvre des éléments à taille réelle, de les instrumenter et de réaliser le suivi de ces éléments construits dans des conditions d'usage réalistes.

### **Description :**

Le programme de travail comporte 1 tâche de coordination (tâche 0), qui traitera aussi de l'aspect réglementaire et déchets, et 6 tâches d'études et de développement.

La tâche 1 concerne « l'échantillonnage et la caractérisation » des sédiments fluviaux en question. Dans une première phase et en concertation avec les autres partenaires, un plan d'échantillonnage par site sera défini. La deuxième phase de cette tâche traite de la caractérisation exhaustive des sédiments (analyse physico-chimique, minéralogique, essais de lixiviation, caractéristiques physiques et mécaniques pour identifier les polluants composant le matériau dragué.

A l'issue de la tâche 1, des critères décisionnels pour identifier l'usage des sédiments à l'état brut ou la nécessité d'un prétraitement seront définis. L'intérêt d'un prétraitement sera évalué sur la base d'une comparaison des propriétés de sédiments avant et après son application. Traitements simples et non coûteux : lavage à l'eau, séparation granulométrique et séchage partiel.

Le potentiel de valorisation des sédiments fera l'objet de la tâche 3 du projet. Ce potentiel sera défini comme étant l'optimum technico-économique associé à son usage dans des éléments de construction sur site. Deux pistes sont investiguées selon la nature des matériaux formulés avec les sédiments : les éléments en béton (béton prêt à l'emploi pour les plate-formes logistiques et béton préfabriqué pour les bordures et pavés) et les briques. Il s'agira d'études de formulation en laboratoire pour identifier l'impact des sédiments sur les matériaux frais (impact sur la rhéologie, l'homogénéité,...) et durci (évolution des propriétés mécaniques, propriétés de transfert et comportement vis-à-vis de la lixiviation).

Le programme de travail se poursuit ensuite par des études à l'échelle de l'ouvrage. En effet, la Direction territoriale Ile-de-France apportera une contribution technique pour la formulation d'éléments de grande taille sur site sur la base des résultats des tâches 1, 2 et 3. Les éléments de structure démonstratifs, sujet de la tâche 4, feront l'objet d'inspections lors de la mise en œuvre et après la mise en service pour évaluer le comportement au jeune âge et à long terme dans des conditions d'exposition et d'utilisation réelles.

La 5ème tâche de ce projet « évaluation des impacts environnementaux » permettra l'établissement de FDES (Fiches de déclarations environnementales et sanitaires) des éléments réalisés et de quantifier ainsi le gain environnemental obtenu par rapport aux produits réalisés sans sédiments. Il s'agira non pas de faire cette évaluation à posteriori mais bien de l'intégrer à chaque étape décisionnelle du projet.

La dernière tâche traite de l'intérêt économique de la filière mise en place. Les formules ainsi que les filières de valorisation (béton préfabriqué, béton prêt à l'emploi et briques) seront définies à l'issue de précédentes tâches, ce qui permettra d'évaluer le coût total du procédé (de l'extraction à la production). L'analyse mettra en évidence les facteurs déterminants de viabilité économique de la technologie (distance de transport, coût du carburant) et permettra d'identifier les conditions dans lesquelles les techniques étudiées présentent un intérêt financier.



**Moyens mis en œuvre :**

Le projet repose sur un consortium dont les compétences et les moyens mis à disposition permettent de couvrir l'ensemble des aspects traités par le projet. Ces moyens sont synthétisés dans le tableau ci-après

Le projet proposé repose sur des expérimentations réalisées en laboratoire et sur site à partir de matériaux extraits en Région Ile-de-France. Les moyens réunis, tant humains que matériels permettent d'assurer la réalisation du projet. Les principaux gestionnaires de voies fluviales en Région fourniront les données et les matériaux qui constitueront le socle de la pertinence du projet face aux enjeux locaux. Le Cerema est un acteur reconnu à l'échelle nationale pour la qualité des prestations dans le domaine des matériaux. Des chercheurs, ingénieurs et techniciens de laboratoire seront impliqués sur ce projet. Ils disposeront des équipements et des locaux nécessaires aux expérimentations. Le parc d'équipement doit toutefois être complété ce qui se traduit par une demande d'investissement. Enfin, les partenaires industriels proposent de mettre à disposition leurs installations pour la mise en œuvre d'éléments démonstrateurs. Cette dernière phase nécessitera vraisemblablement des actions innovantes et l'acquisition d'un savoir faire local.

Un comité de pilotage sera mis en place et réunira tous les financeurs y compris le Conseil Régional d'Ile-de-France pour suivre l'avancement du travail.

Une convention sera établie entre l'ensemble des financeurs et le CEREMA dès que l'ensemble du consortium s'est mis d'accord pour clarifier les modalités de suivi et de valorisation du travail de recherche.

**Intérêt régional :**

Axe I Inciter à la réduction des déchets et de leur nocivité - Mesure 2 Accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation.

**Public(s) cible(s) :**

Les livrables visés apporteront des données sur la capacité d'une nouvelle filière de valorisation des sédiments en circuit court en contribuant à lever des verrous au développement du transport par voie fluviale. Par ailleurs, la ressource nouvelle en matériaux présente un intérêt pour la Région Ile-de-France dans le contexte de pénurie de ressource. Les gestionnaires de voies fluviales y trouveraient une voie nouvelle de valorisation de matériaux gérés actuellement en tant que déchets. Enfin, les PME impliquées dans ce projet développeront un savoir faire régional en vue de la création de filières courtes pourvoyeuses d'emplois

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Microcalorimètre	52 197,29	25,60%
Perméamètre au gaz	17 160,00	8,41%
Elément démonstrateur	30 000,00	14,71%
Sondes de conductivité	3 426,29	1,68%
Pluviomètre	1 144,00	0,56%
Consommables laboratoire	100 000,00	49,04%
Total	203 927,58	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	142 749,31	70,00%
Subvention Région prévisionnelle	61 178,27	30,00%
Total	203 927,58	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	11 178,27 €
2017	15 000,00 €
2018	15 000,00 €
2019	20 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011649</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : LA RESSOURCERIE CREATIVE : AIDE AU DEMARRAGE</b>
---

<b>PAR APPLICATION DU BAREME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM</b>
----------------------------------	---

	<b>10 000,00 €</b>
--	--------------------

**Imputation budgétaire :** 937-72-6574-172001-200  
17200107- Plan régional de prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LA RESSOURCERIE CREATIVE  
 Adresse administrative : 8 RUE MAISON DIEU  
75014 PARIS  
 Statut Juridique : Pascale ZENOU, Présidente  
 Représentant : Association

N° SIRET : 80956195400011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au démarrage des ressourceries  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'association la ressourcerie créative a pour projet d'ouvrir une recyclerie dans les anciens locaux de l'hôpital Saint Vincent de Paul dans le 14ème arrondissement de Paris.

**Description :**

L'association sollicite l'aide au démarrage pour commencer ses activités.

**Moyens mis en œuvre :**

Locaux mis à disposition par l'association Aurore dans le cadre d'une sous concession domaniale de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul situé 82 avenue Denfer Rochereau dans le 14ème arrondissement.

**Intérêt régional :**

Le PREDMA fixe un objectif de développement du nombre de ressourcerie / recyclerie en Ile de France à 30 en 2019.

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants du 14ème arrondissement.

**Détail du calcul de la subvention :**

L'aide du Conseil Régional relève de la mesure 2 de l'axe 1 : accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation. Elle correspond à l'aide forfaitaire au démarrage de 10 000 euros.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2015	10 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011650</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : LA RESSOURCERIE CREATIVE : CREATION D'UNE RECYCLERIE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	91 800,00 €	58,00 %	53 244,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>53 244,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 937-72-6574-172001-200  
17200107- Plan régional de prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LA RESSOURCERIE CREATIVE  
 Adresse administrative : 8 RUE MAISON DIEU  
75014 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Pascale ZENOU, Présidente

N° SIRET : 80956195400011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'association la ressourcerie créative a pour projet d'ouvrir une recyclerie dans les anciens locaux de l'hôpital Saint Vincent de Paul dans le 14ème arrondissement de Paris.

**Description :**

La ressourcerie créative souhaite être un lieu de vie ancré dans le quartier en réalisant des actions de sensibilisation, des repair café, des ateliers créatifs... et en participant à des évènements en lien avec la vie locale et de le développement durable.

Des ateliers créatifs et de sensibilisation seront proposés au public afin de créer un lieu de vie, intergénérationnel, autour du réemploi, du développement durable et de l'économie circulaire.

En dehors de l'activité de base de la recyclerie, différentes activités payantes seront développées par la recyclerie :

- service de collecte à domicile des déchets d'équipement d'ameublement
- service de collecte en entreprise du mobilier professionnel
- service de débarras de maisons ou d'appartements
- déclinaison d'un concept de débarras avec organisation vente sur place (ressourcerie éphémère)
- ressourcerie en ligne inter-voisins par immeuble avec animation
- location d'un kit fête pour 15 personnes

ainsi que des ateliers créatifs et de sensibilisation pour compléter les ressources financières de la structure :

- sensibilisation en entreprises (création de décors et ateliers créatifs)
- sensibilisation à destination des particuliers
- ateliers créatifs de design de meubles pour les particuliers et les entreprises

et à termes des mini économies circulaires :

- récupération auprès des artisans de produits non utilisés
- collecte de cageots sur les marchés extérieurs et dans les grandes surfaces alimentaires pour en faire des allumes feux pour cheminée, poêle ou barbecue après broyage
- collecte des palettes et autres éléments en bois non traités sur les chantiers BTP pour les transformer après broyage en petit bois
- récupération auprès des élagueurs de broyat pour le mettre à disposition en circuit court

Des partenariats seront signés avec les éco-organismes Eco mobilier et Valdelia afin de détourner 50 tonnes en 2015 et 120 tonnes en 3ème année de fonctionnement.

Un site internet sera développé pour assurer la promotion des activités de la recyclerie.

L'association estime à 60 tonnes en 2015 les quantités de déchets qui pourront être détournées (150 tonnes en 3ème année de fonctionnement).

#### **Moyens mis en œuvre :**

Locaux mis à disposition par l'association Aurore dans le cadre d'une sous concession domaniale de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul situé 82 avenue Denfer Rochereau dans le 14ème arrondissement.

L'association prévoit la création de 5 à 6 emplois d'ici à la fin de l'année 2015 pour atteindre 9 emplois en fin de troisième année de fonctionnement (2 responsables opérationnelles, 2 personnes pour la collecte à domicile, 2 personnes pour la partie tri-valorisation et 2 personnes à la vente-animation, 1 personne pour la gestion administrative et comptable).

#### **Intérêt régional :**

Le PREDMA fixe un objectif de développement du nombre de ressourcerie / recyclerie en Ile de France à 30 en 2019.

#### **Public(s) cible(s) :**

Les habitants du 14ème arrondissement.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

L'aide du Conseil Régional relève de la mesure 2 de l'axe 1 : accompagner le développement des

ressourceries, du réemploi et de la réutilisation.

Il est appliqué un taux de 58 % sur le montant total des dépenses subventionnables qui s'élèvent à 91 800 euros TTC (sur un budget global de 237 587 euros TTC), soit un montant d'aide de 53 244 euros.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Communication	20 000,00	21,79%
Prestation animations	25 000,00	27,23%
Moyens humains	46 800,00	50,98%
Total	91 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	18 556,00	20,21%
Subvention Région prévisionnelle	53 244,00	58,00%
Subvention ville de Paris prévisionnelle	20 000,00	21,79%
Total	91 800,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	26 622,00 €
2016	26 622,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011651</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : SYCTOM : PROGRAMME D' ACTIONS PREVENTION DES DECHETS</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	606 400,00 €	24,74 %	150 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>150 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 937-72-65734-172001-200  
17200107- Plan régional de prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYCTOM SYNDICAT MIXTE CENTRAL  
TRAITEMENT ORDURES MENAGERES

Adresse administrative : 57 BD DE SEBASTOPOL  
75001 PARIS

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Hervé MARSEILLE, Sénateur-maire de Meudon

N° SIRET : 25750007400014

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 9 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le Syctom a engagé en janvier 2015 l'élaboration de son nouveau plan de soutien et d'actions pour le développement de la prévention et de la valorisation des déchets sur son territoire.

Dans ce cadre, le Syctom souhaite poursuivre son rôle de relais territorial pour soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de prévention en :

- accompagnant les porteurs de projet dans leurs actions de réduction des déchets à travers un accompagnement financier et méthodologique et des outils de sensibilisation
- animant de façon concertée le territoire pour faire émerger des synergies de travail et mutualiser les besoins et moyens



- travaillant sur des thématiques spécifiques telles que la lutte contre gaspillage alimentaire, le compostage, l'économie circulaire territoriale et l'exemplarité

### **Description :**

Depuis 2004, le Syctom s'inscrit dans la dynamique territoriale de prévention et de réduction des déchets. Son plan de prévention et de valorisation couvrant la période 2004-2009 lui a permis de mettre en œuvre ses premières actions en la matière : soutien financier aux collectivités qui s'investissent dans la démarche ; sensibilisation et information auprès de publics-relais ; aide aux filières du réemploi ; incitation à l'écoconception et démarche interne d'exemplarité.

Le programme d'actions qui sera mis en œuvre en 2015 a été établi selon 5 axes :

- accompagnement (coaching collectivités, outils de communication, organisation temps forts)
- prévention et gestion des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du compostage et du jardinage naturel)
- promotion de l'économie circulaire territoriale (réemploi – réparation – réutilisation , écologie territoriale, éco-conception et économie de la fonctionnalité)
- réduction de la nocivité
- exemplarité

Les collectivités territoriales et les bailleurs bénéficieront de trois modalités de mise en œuvre de leurs actions de prévention des déchets :

- un accompagnement mutualisé comme par exemples le concours design zero déchet, l'annuaire du réemploi Recup-ID...
- un appel à projet qui se tiendrait 2 fois par an jusque 2019 avec pour objectif de soutenir les projets exemplaires et innovants
- un appel à manifestation sur l'écologie territoriale organisé une fois par an

### **Moyens mis en œuvre :**

Un comité de suivi se réunira une fois par an pour faire le bilan des actions mises en place au cours de l'année et communiquer sur les actions prévues au cours de l'année suivante. Ce comité sera composé de l'ensemble des partenaires du SYCTOM.

Les projets de l'appel à projet et de l'appel à manifestation seront présentés à un groupe de travail constitué de 8 élus du Syctom.

Un comité d'experts constitué par le Conseil Régional, l'ADEME, l'ORDIF, l'Institut de l'Economie Circulaire, les chambres consulaires et l'association Orée sera créé pour l'instruction des dossiers de l'appel à manifestation.

### **Intérêt régional :**

Les actions proposées relèvent des objectifs du PREDIF.

### **Public(s) cible(s) :**

Les habitants du Syctom

### **Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 1 de l'axe 1 de la politique d'aides régionales.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de 80 % des dépenses subventionnables estimées à

606 400 euros TTC. Le montant de l'aide est de 150 000 euros représentant 24,74 % du total des dépenses subventionnables.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Accompagner autour des actions de prévention des déchets	165 000,00	27,21%
Prévention et la gestion des biodéchets	184 000,00	30,34%
Promotion de l'économie circulaire territoriale	212 400,00	35,03%
Réduction nocivité	35 000,00	5,77%
Exemplarité	10 000,00	1,65%
Total	606 400,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	456 400,00	75,26%
Subvention Région prévisionnelle	150 000,00	24,74%
Total	606 400,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	75 000,00 €
2016	75 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	200 000,00 €
2012	Politique énergie climat	100 000,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	70 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	200 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	46 331,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	200 000,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	250 000,00 €
	Montant total	1 066 331,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011653</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN PLACE DE BORNES ENTERREES</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	144 210,00 €	20,00 %	28 842,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>28 842,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT TRI ACTION  
 Adresse administrative : ZONE INDUSTRIELLE  
 95550 BESSANCOURT  
 Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
 Représentant : Monsieur Jean Christophe POULET, Président

N° SIRET : 25950121100017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le syndicat Tri Action souhaite favoriser l'externalisation de la collecte notamment en habitat vertical. En partenariat avec les aménageurs concernés et les villes, des conteneurs enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages-papiers et du verre sont installées en bas d'immeubles sur le territoire de la commune de Saint Leu la Foret.

**Description :**

La typologie d'habitat du centre-ville de la commune de Saint Leu la Foret (maisons de ville ou petits immeubles) ne permet pas le stockage des conteneurs roulants à l'intérieur des habitations et la plupart des habitations concernées ne possèdent pas de bac pour la collecte sélective des emballages-papier.

Il a été décidé de procéder à l'implantation de 4 points de regroupement de bornes enterrées comprenant au total :

- 4 bornes ordures ménagères résiduelles de 5 m<sup>3</sup>
- 4 bornes emballages et papier de 5 m<sup>3</sup>
- 5 bornes verre de 3 m<sup>3</sup>

soit 13 bornes desservant plus de 55 logements.

**Moyens mis en œuvre :**

Une convention précise le rôle de chacun en termes d'entretien, de maintenance et de financement :

Une convention précise le rôle de chacun en termes d'entretien, de maintenance et de financement :

- rétrocession éventuelle des emprises sur lesquelles seront installées les bornes
- travaux de génie civil (déblaiement, dévoiement des réseaux, remise en état de la surface) à la charge de l'aménageur
- fourniture, pose et entretien maintenance des équipements à la charge du syndicat Tri Action
- entretien des abords des bornes par le syndicat
- aménagement des dispositifs interdisant le stationnement aux abords des bornes par la Ville

Le syndicat Tri Action assume l'intégralité des dépenses pour :

- les actions de communication et sensibilisation des riverains
- les actions de suivi des performances

**Intérêt régional :**

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans la politique de la Région Ile de France pour favoriser le rééquilibrage territorial et réduire l'empreinte écologique de la gestion des déchets (axe 2).

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants de la commune de Saint Leu la Foret.

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3 de l'axe 2 de la politique d'aides régionales.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de 20 % des montants d'investissements qui s'élèvent à 144 210 euros HT, soit 28 842 euros.

La partie de la subvention appliquée sur le coût des travaux de génie civil, sera reversée à la commune de Saint Leu la Foret.

**Localisation géographique :**

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER : Hors CPER**

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition et pose de bornes enterrées	74 210,00	51,46%	Fonds propres	105 358,00	73,06%
Travaux de génie civil préalable à l'installation des bornes	70 000,00	48,54%	Subvention Région prévisionnelle	28 842,00	20,00%
Total	144 210,00	100,00%	Subvention CG 95 prévisionnelle	10 010,00	6,94%
			Total	144 210,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	14 421,00 €
2016	14 421,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	214 272,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	23 265,60 €
	Montant total	237 537,60 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011654</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : IMPLANTATION DE BORNES ENTERREES</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	136 965,00 €	20,00 %	27 393,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>27 393,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT EMERAUDE  
 Adresse administrative : 12 RUE MARCEL DASSAULT  
 95130 LE PLESSIS BOUCHARD  
 Statut Juridique : Syndicat Mixte  
 Représentant : Monsieur YANICK PATERNOTTE, Président

N° SIRET : 25950236700024

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'implantation de bornes enterrées répond à deux objectifs principaux :

- mettre en place le tri sélectif dans certaines résidences qui ne peuvent pas être équipées en bacs jaunes en raison de l'exiguïté des locaux « propreté »
- optimiser les tournées de collecte en vue d'améliorer le rendement des collectes des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et du verre

**Description :**

Le déploiement de bornes enterrées sur le territoire du syndicat Emeraude est fonction :

- des demandes des bailleurs ou copropriétés privées souhaitant réhabiliter leur résidence
- des communes qui ont des projets d'aménagements ou de rénovations urbaines
- des demandes d'architectes ou promoteurs établissant un dossier de permis de construire ou d'aménager
- des solutions éventuelles identifiées pour résoudre des points noirs de collecte, notamment au sens des recommandations de la CNAM R437

Les bornes enterrées sont implantées à proximité des habitants (50 mètres maximum pour les collectifs) et permettent la collecte de trois flux de déchets : les ordures ménagères, les emballages ménagers - papiers et le verre.

Environ 331 logements sont concernés par le déploiement de ces nouvelles bornes enterrées.

#### **Moyens mis en œuvre :**

L'acceptation du projet porté par le demandeur est actée par la signature d'une convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées qui récapitule l'ensemble des responsabilités des tiers.

La communication est réalisée tout au long du projet, en partenariat entre le syndicat Emeraude, le demandeur et la commune (réunion publique, courrier, affichage, kit de communication).

#### **Intérêt régional :**

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans la politique de la Région Ile de France pour favoriser le rééquilibrage territorial et réduire l'empreinte écologique de la gestion des déchets (axe 2).

#### **Public(s) cible(s) :**

Les habitants des quartiers concernés

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3 axe 2.

Le montant de la subvention représente 20 % du montant total de l'opération estimé à 136 965 euros HT, soit 27 393 euros.

#### **Localisation géographique :**

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.



<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition et pose de bornes enterrées	136 965,00	100,00%	Fonds propres	109 572,00	80,00%
Total	136 965,00	100,00%	Subvention Région propres	27 393,00	20,00%
			Total	136 965,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	10 000,00 €
2016	17 393,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	12 810,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	40 358,50 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	6 000,00 €
	Montant total	59 168,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011656</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : POLITIQUE DEVELOPPEMENT COMPOSTAGE DOMESTIQUE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	137 900,00 €	35,00 %	48 265,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>48 265,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMU AGGLO VAL FRANCE  
 Adresse administrative : 1 BD CARNOT  
 95400 VILLIERS LE BEL  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur DIDIER VAILLANT, Président

N° SIRET : 24950038000020

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La Communauté d'Agglomération Val de France souhaite renforcer la valorisation organique de ses déchets ménagers et assimilés pour permettre l'économie de ressources naturelles et limiter les pressions sur l'environnement.

Elle souhaite pour cela déployer des composteurs sur son territoire afin de capter la partie fermentescible et réduire ainsi la part de déchets incinérés.

**Description :**

Les campagnes de caractérisation menées en 2012 par le syndicat de traitement Sigidurs auquel adhère la Communauté d'Agglomération Val de France, a permis de quantifier à 27,4 % la fraction fermentescible dans les Ordures Ménagères Résiduelles qui sont incinérées, soit environ 70 kg par

habitant et par an.

La Communauté d'Agglomération Val de France souhaite réduire cette fraction en développement la pratique du compostage selon différentes formes. Pour cela, elle fera l'acquisition de :

- 1 000 composteurs individuels en bois et en plastique de 3 volumes différents ainsi que de bio-seaux et des aérateurs
- 8 composteurs modulables et évolutif pour l'habitat collectif, en bois et en plastique de deux volumes différents, avec bio-seaux
- 100 lombricomposteurs individuels
- 10 lombricomposteurs collectif pour les établissements accueillant du public et / ou un lieu de restauration collective

La première campagne de distribution sera réalisée à l'automne 2015 suivie d'une seconde au printemps 2016 :

- les composteurs individuels sont livrés soit à domicile, soit sur retrait au centre technique intercommunal
- les composteurs en pieds d'immeubles et les lombricomposteurs collectifs feront l'objet d'un accompagnement renforcé par un prestataire de service. Du porte à porte sera également réalisé par les ambassadeurs du tri

#### **Moyens mis en œuvre :**

Il est prévu :

- un marché de fourniture de matériel de compostage, d'une durée de quatre ans, reconductible deux fois un an
- un marché de prestation de service pour assistance à maîtrise d'œuvre afin d'accompagner la mise en service des composteurs modulables et évolutifs en pied d'immeuble

Trois ambassadeurs du tri travailleront à 50% sur cette hématique, accompagnés par le chargé de mission prévention des déchets qui travaillera à 30 % sur ce dossier.

#### **Intérêt régional :**

Ce projet s'inscrit dans la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France, et particulièrement dans l'axe 1, mesure 1 « soutenir les actions et les programmes d'actions pour la prévention de déchets ».

Le PREDIF prévoit dans son action 11 la promotion du compostage individuel et collectif de proximité.

#### **Public(s) cible(s) :**

Ce dispositif vise à toucher l'ensemble des habitants, indépendamment de la nature de leur habitat ainsi que les administrations, associations, établissements scolaires et autres structures accueillant du public

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 1 de l'axe 1.

Le montant de la subvention représente 35 % du montant HT de l'opération, soit 48 265 euros pour un

montant total d'investissement évalué à 137 900 euros HT.

**Localisation géographique :**

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Acquisition de composteurs individuels	120 000,00	87,02%
Acquisition de composteurs modulable et évolutifs	9 100,00	6,60%
Acquisition de lombricomposteurs individuels	800,00	0,58%
Acquisition de lombricomposteurs collectifs	8 000,00	5,80%
Total	137 900,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	89 635,00	65,00%
Subvention Région prévisionnelle	48 265,00	35,00%
Total	137 900,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	24 132,50 €
2016	24 132,50 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	8 100,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 €
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	57 750,00 €
2013	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	55 000,00 €
2013	Animation et ccoordination du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	149 130,80 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	17 500,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	414 600,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	110 000,00 €

2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	102 466,35 €
	Montant total	959 547,15 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011657</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : ETUDE D'OPTIMISATION</b>
-------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	84 000,00 €	20,00 %	16 800,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>16 800,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT EMERAUDE  
 Adresse administrative : 12 RUE MARCEL DASSAULT  
 95130 LE PLESSIS BOUCHARD  
 Statut Juridique : Syndicat Mixte  
 Représentant : Monsieur GERARD LAMBERT-MOTTE, Président

N° SIRET : 25950236700024

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Afin de préparer son prochain marché de collecte, le Syndicat Emeraude souhaite confier une étude d'optimisation à un bureau d'études.

**Description :**

Le marché de collecte des flux en porte à porte signé en 2008 arrive à échéance le 30 septembre 2016. L'évolution des tonnages, les analyses technico-économiques du service par flux, les résultats d'une campagne de caractérisation des OMR réalisée en juin 2014... montrent que le schéma de collecte actuel pourrait être optimisé.

Aussi, une étude d'optimisation va être réalisée pour :

- dresser un état des lieux de la situation actuelle et déterminer les leviers d'optimisation du service (organisation globale des collectes : circuits, horaires, jours, matériels de collecte, mode de collecte,

fréquence, contenants...)

- proposer des scénarii comportant des éléments financiers, les évolutions attendues des performances de collecte l'impact pour les usagers ...

Ces éléments seront intégrés dans les clauses de renouvellement du marché de collecte.

#### Moyens mis en œuvre :

Le Syndicat souhaite confier cette étude à un bureau d'études spécialisé qui devra notamment :

- compiler les données disponibles
- récupérer les données du prestataire de collecte
- réaliser des suivis de collectes sur un échantillon représentatif de tournées
- participer aux réunions du comité de pilotage composé d'élus et d'agents du syndicat.

#### Intérêt régional :

L'optimisation de l'organisation du système de collecte doit contribuer à la fois au renforcement des performances de recyclage et de maîtrise des coûts et contribuer ainsi aux objectifs du PREDMA.

#### Public(s) cible(s) :

Les élus du syndicat Emeraude et à terme les habitants après mise en œuvre des pistes d'optimisation.

#### Détail du calcul de la subvention :

La mesure 3 de l'axe 2 du dispositif d'aides pour la prévention et la valorisation des déchets en Île-de-France approuvée par le CR du 17 novembre 2011 prévoit un montant d'aide de 20 % des coûts d'investissement qui sont estimés à 84 000 euros TTC, soit 16 800 euros.

#### Localisation géographique :

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations bureau d'études	84 000,00	100,00%
Total	84 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	32 200,00	38,33%
Subvention Région prévisionnelle	16 800,00	20,00%
Subvention ADEME prévisionnelle	35 000,00	41,67%
Total	84 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2015	8 400,00 €
2016	8 400,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	12 810,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	40 358,50 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	6 000,00 €
	Montant total	59 168,50 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011660</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : LA RESSOURCERIE CREATIVE : ACQUISITION DE MATERIEL ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT LOCAUX</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	107 926,00 €	30,00 %	32 377,80 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>32 377,80 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-20421-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LA RESSOURCERIE CREATIVE  
 Adresse administrative : 8 RUE MAISON DIEU  
 75014 PARIS  
 Statut Juridique :  
 Représentant :

N° SIRET : 80956195400011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'association la ressourcerie créative a pour projet d'ouvrir une recyclerie dans les anciens locaux de l'hôpital Saint Vincent de Paul dans le 14ème arrondissement de Paris.

**Description :**

Afin de pouvoir démarrer son activité, la ressourcerie créative doit faire l'acquisition de matériel, d'outillage, et procéder à des travaux d'aménagement des locaux mis à disposition par l'association Aurore dans le cadre d'une sous concession domaniale de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul situé 82 avenue Denfer Rochereau dans le 14ème arrondissement.

Les équipements suivants seront achetés :

- 1 véhicule

- du matériel informatique
- des équipements de sécurité
- des outils pour les différents ateliers (soudure, couture, bois)
- des étagères de rangement

#### Moyens mis en œuvre :

Un bâtiment en rez de chaussée de 105 m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent 80 m<sup>2</sup> au 1<sup>e</sup> étage  
Un espace de stockage de 40 m<sup>2</sup> avec des possibilités de stockage en sous-sol

Les travaux seront effectués par des entreprises extérieures.

#### Intérêt régional :

Le PREDMA fixe un objectif de développement du nombre de ressourcerie / recyclerie en Ile de France à 30 en 2019.

#### Public(s) cible(s) :

Les habitants du 14<sup>ème</sup> arrondissement

#### Détail du calcul de la subvention :

L'aide du Conseil Régional relève de la mesure 2 de l'axe 1 : accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation. Elle correspond à 30 % du montant des dépenses d'investissement éligibles estimées à 107 926 euros TTC, soit 32 377,80 euros.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Outils, équipements de sécurité, matériel de rangement	59 206,00	54,86%	Fonds propres	53 963,00	50,00%
Matériel informatique	6 720,00	6,23%	Subvention Région prévisionnelle	32 377,80	30,00%
Véhicule	18 000,00	16,68%	Subvention SYCTOM prévisionnelle	21 585,20	20,00%
Travaux d'aménagement	24 000,00	22,24%	Total	107 926,00	100,00%
Total	107 926,00	100,00%			

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2015	16 377,80 €
2016	16 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011663</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : INSTALLATION DE BORNES ENTERREES</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	546 386,04 €	20,00 %	109 277,21 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>109 277,21 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-172001-200  
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SYNDICAT TRI-OR  
 Adresse administrative : RUE PASTEUR PROLONGEE  
 95660 CHAMPAGNE SUR OISE  
 Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
 Représentant : Monsieur HUBERT TARDIF, Président

N° SIRET : 25950028800024

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le syndicat Tri Or souhaite implanter des bornes enterrées sur son territoire afin notamment d'améliorer ses performances de collecte sélective. Il privilégie pour cela des installations en habitat collectif, en centre-ville, dans les rues étroites et dans les résidences neuves.

**Description :**

Le premier point enterré pour le dépôt des ordures ménagères a été installé entre 2002 et 2004 sur la commune de l'Isle Adam. D'autres bornes enterrées ont été implantées sur la résidence de Boyenval à Beaumont sur Oise en 2010 devenu depuis site vitrine du syndicat. Suite à cette mise en place, de nombreux projets ont vu le jour et de nombreuses bornes ont été installées.

L'installation de bornes permet au syndicat :

- d'avoir un service équivalent à la collecte en porte à porte

- de limiter la présence de verre dans les Ordures Ménagères Résiduelles que n'accepte pas l'unité de traitement (usine de compostage)
- de proposer aux particuliers des contenants pour effectuer la collecte sélective de leurs déchets et ainsi augmenter ses performances de collecte

Un projet d'implantation de 30 points d'apports volontaires composés de bornes enterrées des trois flux chacun (collecte sélective, verre et ordures ménagères résiduelles) est envisagé sur le territoire du syndicat.

**Moyens mis en œuvre :**

Le demandeur (promoteur ou commune) s'occupe de faire l'étude des sous-sols et se charge du génie civil.

Le syndicat Tri Or finance le coût des bornes pour la collecte sélective (borne bleue) et le verre (borne verte) pour les 28 communes.

Les bornes Ordures Ménagères Résiduelles sont prises en charge par les communes lorsqu'elles sont installées sur le domaine public (ou par le syndicat en cas de demande de la commune) ou par le promoteur si elles sont installées sur le domaine privé.

Une convention est signée entre le syndicat et le bailleur pour définir les obligations de chacun dans les résidences.

La communication aux habitants est assurée par le syndicat.

**Intérêt régional :**

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans la politique de la Région Ile de France pour favoriser le rééquilibrage territorial et réduire l'empreinte écologique de la gestion des déchets (axe 2).

**Public(s) cible(s) :**

Les habitants des quartiers concernés

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3 axe 2.

Le montant de la subvention représente 20 % du montant total de l'opération estimé à 546 386,04 euros TTC, soit 109 277,21 euros.

**Localisation géographique :**

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Acquisition et pose de bornes	546 386,04	100,00%
Total	546 386,04	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	339 638,83	62,16%
Subvention Région prévisionnelle	109 277,21	20,00%
SubventionCG 95 prévisionnelle	97 470,00	17,84%
Total	546 386,04	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	39 277,21 €
2016	30 000,00 €
2017	30 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	8 788,50 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	26 977,26 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	32 145,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	81 502,08 €
	Montant total	149 412,84 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011664</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : RESSOURCERIE COUP DE MAIN</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	95 068,00 €	30,00 %	28 520,40 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>28 520,40 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-20421-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ASSOCIATION COUP DE MAIN  
 Adresse administrative : 31 AVENUE EDOUARD VAILLANT  
 93500 PANTIN  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame ANNE MAGDELAINE, Présidente

Date de publication au JO : 2 août 1995

N° SIRET : 41190781900022

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'association Coup de Main, membre du réseau Emmaüs, a développé un projet de création d'une recyclerie dans le 20ème arrondissement de Paris en vue de développer les pratiques de réemploi et de proposer une activité d'insertion à un public en fragilité face à l'emploi.

Pour fonctionner, il est nécessaire que la recyclerie développe un espace de stockage et de valorisation plus proche de Paris et qu'elle acquière du matériel et des véhicules.

**Description :**

La recyclerie du 20ème arrondissement a pour objectifs de remobiliser des personnes sorties de l'emploi

et de donner une seconde vie à des objets.

Afin d'atteindre ses objectifs de prévention des déchets et d'insertion, la Recyclerie Paris 20ème intervient autour de 4 missions (collecte, tri –réparation, vente, sensibilisation) sur 3 sites différents :

- accueil des particuliers souhaitant donner des objets, Place de la Porte de Montreuil dans le 20ème arrondissement de Paris
- ateliers dans les locaux de l'avenue Edouard Vaillant à Pantin de façon provisoire dans l'attente des locaux situés Boulevard Ney à Paris mis à disposition par la ville de Paris
- boutique, au 70, rue Saint Blaise dans le 20ème arrondissement de Paris

Plusieurs niveaux du bâtiment Porte de la Chapelle accueilleront les activités de stockage et de valorisation de la recyclerie qui nécessiteront d'être équipés en étagères, outils et transpalette.

L'acquisition de 3 véhicules s'avère également nécessaire pour le bon fonctionnement de la recyclerie.

**Moyens mis en œuvre :**

30 salariés en insertion, accompagné par un chargé d'insertion, 3 encadrants techniques et supervisé par un coordinateur.

Les 3 sites de la recyclerie.

**Intérêt régional :**

Le PREDMA fixe un objectif de développement du nombre de ressourcerie / recyclerie en Ile de France à 30 en 2019.

**Public(s) cible(s) :**

Le territoire de collecte est réparti sur les 11ème, 12ème, 19ème et 20ème arrondissements de la Ville de Paris.

**Détail du calcul de la subvention :**

L'aide du Conseil Régional relève de la mesure 2 de l'axe 1 : accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation. Elle correspond à 30 % du montant des dépenses d'investissement éligibles estimées à 95 068 euros TTC, soit 28 520,40 euros.

**Localisation géographique :**

- VILLE DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015



<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Vehicules	81 000,00	85,20%
Outillage et aménagements intérieurs	14 068,00	14,80%
Total	95 068,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	35 847,60	37,71%
Subvention Région prévisionnelle	28 520,40	30,00%
Subvention SYCTOM prévisionnelle	30 700,00	32,29%
Total	95 068,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	14 260,20 €
2016	14 260,20 €

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011669</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : R CUBE : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	145 000,00 €	20,69 %	30 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>30 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 937-72-6574-172001-200  
17200107- Plan régional de prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : R CUBE  
 Adresse administrative : 24 RUE LEON FROT  
75011 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Renaud ATTAL, Président

N° SIRET : 80179235900011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'association R Cube, qui regroupe des acteurs du réemploi et de la réutilisation, souhaite :

- se structurer pour assoir son développement
- créer et mettre en place un label « certifié reconditionné »
- organiser des évènements, et des actions de formation et de sensibilisation
- créer une plateforme virtuelle des acteurs du réemploi

**Description :**

Rcube est un syndicat professionnel des acteurs de l'occasion, de la réparation, du reconditionnement et de la réutilisation qui a pour but de prolonger la durée de vie des équipements et ainsi de réduire les quantités de déchets.

Elle agit pour assurer le développement et la professionnalisation de ses membres en améliorant leur visibilité et leur cohésion, en les représentant auprès des instances extérieures, en encourageant des collaborations avec les différents acteurs de la vie socio-économique et en les mobilisant autour de projets novateurs et fédérateurs.

L'association souhaite dans ce cadre :

- créer un label certifié reconditionné dont le premier produit concerné serait les téléphones portables (définition d'un standard de qualité pour les mobiles reconditionnés avec 40 critères de contrôle)
- développer des évènements traitant de ces questions
- professionnaliser le secteur grâce à des formations

**Moyens mis en œuvre :**

R Cube est organisée autour de 3 commissions (gouvernance ; occasion – réparation ; évènements et communication).

L'association comporte un conseil d'administration, un bureau et s'est doté d'un conseil des Sages afin de penser les grands enjeux de demain liés au développement du secteur du réemploi et de la réduction de déchets.

L'association fera appel à un cabinet conseil de certification.

La création d'un emploi à temps plein est prévue.

**Intérêt régional :**

La vocation du syndicat des professionnels du secteur du réemploi et de la réparation est de créer un réseau d'acteurs, dans le but de diffuser les bonnes pratiques et d'optimiser la filière.

La promotion du réemploi et de la réparation relèvent des objectifs du PREDIF et contribuent à l'atteinte des objectifs du PREDMA.

**Public(s) cible(s) :**

Les acteurs de l'occasion, de la réparation, du reconditionnement, de la réutilisation.

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 2 de l'axe 1.

Le montant de la subvention représente 20,69 % du montant total de l'opération estimée à 145 000 euros TTC, soit 30 000 euros.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Création label « certifié reconditionné »	56 000,00	38,62%	Fonds propres	61 100,00	42,14%
Communication dont évènementiel fête foraine économie circulaire	22 000,00	15,17%	Subvention Région prévisionnelle	30 000,00	20,69%
Moyens humains	35 000,00	24,14%	Subvention DRIEE prévisionnelle	25 000,00	17,24%
Structuration du réseau	32 000,00	22,07%	Subvention CV 94 prévisionnelle	20 000,00	13,79%
<b>Total</b>	<b>145 000,00</b>	<b>100,00%</b>	Subvention Ville de Paris	8 900,00	6,14%
			<b>Total</b>	<b>145 000,00</b>	<b>100,00%</b>

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	15 000,00 €
2016	15 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011675</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MAXIMUM - MANUFACTURE DE DESIGN QUI DESSINE ET PRODUIT DU MOBILIER A PARTIR DES DECHETS INDUSTRIELS</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	55 121,00 €	30,00 %	16 536,30 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>16 536,30 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-20421-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : MAXIMUM  
 Adresse administrative : 47 bd Garibaldi 75015 Paris  
 Statut Juridique : S A S  
 Représentant : Armand BERNOUD ,Président

N° SIRET : 81042757500016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Maximum est un projet de recherche, qui a pour ambition de proposer une alternative au recyclage et l'élimination des déchets de l'industrie par le réemploi et la réutilisation. La particularité des déchets des industries c'est d'être sériel, il peut donc être à l'origine d'une production en grande série de mobiliers. Le but est de réemployer/réutiliser des éléments provenant d'industries (tel que les chutes) dans un nouveau cycle de production. C'est donc une manufacture de design qui dessine et produit du mobilier, dont la plus grande partie des ressources sera issue des déchets des industries voisines.

**Description :**

Une partie du projet sera orientée vers la recherche, en lien direct avec la production, qui expérimentera autour de l'esthétique, de la pérennité, du cycle de vie des objets et plus globalement de leurs rôles aujourd'hui. Le fruit de ces recherches donnera lieu à un programme d'expositions, de conférences et à divers évènements pour assurer la médiatisation de ces thématiques.

Seuls les déchets disponibles à "l'identique" et en grandes quantités sont ciblés. Cette production se base sur :

- Des flux réguliers et constants. C'est notamment le cas des chutes de production (chute à la coupe, fin de rouleau, tirages de calage, tirages de purge, malfaçon, marges, etc.) et des équipements hors d'usage.
- Des stocks, ce gisement est constitué d'un nombre limité de pièces identiques. Chaque stock est ponctuel et implique une certaine réactivité de notre part. En cas d'acquisition, nous devons prendre à notre charge le stockage de l'ensemble des pièces ce qui se fera de manière limitée en fonction de notre capacité de stockage. Ce type de gisement donne lieu à une production de type "série limitée".

A partir de là des prototypes seront construits pour une production en série ou ponctuelle de mobiliers.

#### Moyens mis en œuvre :

- L'atelier maximum, un espace destiné à réception des matières, leurs transformations et à la vente. Il s'agit de La Halle du 7 rue Sallenave, 94200 Ivry-sur-Seine. Ancienne usine de fabrication de machines (1000m<sup>2</sup>). La mairie d'Ivry-sur-Seine, partenaire du projet, a mis à disposition des porteurs de projet cet espace de 500m<sup>2</sup> contre un bail précaire de 500€/mois. La convention a été signée le 24 avril 2015.
- Des machines et moyens de production, certains récupérés (en état de marche ou à réparer par nos soins) et d'autres acquises aux enchères des ventes domaniales ont été acquis par les porteurs de projet.

#### Intérêt régional :

PREDIF – Axe I - Accompagner le développement des Ressourceries, du réemploi et de la réutilisation.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition machines et outils	50 121,00	90,93%	Fonds propres	38 584,70	70,00%
Mise en service du lieu	5 000,00	9,07%	Subvention Région prévisionnelle	16 536,30	30,00%
Total	55 121,00	100,00%	Total	55 121,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	16 536,30 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011681</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : ELABORATION D'UN FOND GEOCHIMIQUE REGIONAL EN FAVEUR DU REEMPLOI ET REUTILISATION DES DEBLAIS EN ILE DE FRANCE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	800 800,00 €	3,96 %	31 708,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>31 708,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-20421-172001-200  
17200105- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : HESUS  
 Adresse administrative : 9 RUE MAURICE GRANCOING  
 94200 IVRY SUR SEINE  
 Statut Juridique : S A S  
 Représentant : Emmanuel CAZENEUVE, Président Directeur Général

N° SIRET : 50910192900016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La société Hesus porte un regroupement d'acteurs territoriaux en vue d'établir le bruit de fond géochimique d'Ile-de-France. Aujourd'hui nécessaire à l'uniformisation des pratiques de valorisation des terres excavées en région, le projet émane d'une réflexion commune de la SNCF, la Société du Grand Paris, la Mairie de Paris et la société Hesus.

Le projet est à démarrer au 1er Janvier 2016 et cours sur une durée d'un an d'études et d'élaboration. En résultera comme livrable une base de données sur la qualité des sols du territoire régional. Celle-ci offrira un référentiel commun à l'ensemble des acteurs (Travaux publics, Maitrise d'ouvrage, bureaux d'études) pour une réutilisation des terres excavées de chantier, non polluées.

**Description :**

Qualification géochimique des sols naturels en IDF.  
 Répartition géographique des différentes qualités de sol.  
 Modélisation d'un référentiel d'identification des terres valorisables en région IDF.  
 Publication des travaux à l'ensemble des acteurs territoriaux.

Ce travail est un indispensable pour aller dans le sens du réemploi/réutilisation des déchets de chantier.

**Moyens mis en œuvre :**

Le planning envisageable est le suivant:

- Etape 1 : Janvier > Mars 2016
- Etape 2 : Avril > Juillet 2016, dont 1 mois de reconnaissance de terrain et environ 2 semaines de délais analytiques
- Etape 3 : 6 à 8 mois, dont 2-3 mois de reconnaissance de terrain.

Le délai global de l'étude est estimé par nos prestataires à 12-14 mois.

**Intérêt régional :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du PREDEC en termes de développement de filières de valorisation des déblais et notamment du développement du réemploi/réutilisation des déblais. Ces objectifs ont été prévus par le PREDIF.

- Axe I  
Inciter à la réduction des déchets et de leur nocivité.
- Mesure 2  
Accompagner le développement des Ressourceries, du réemploi et de la réutilisation.

**Public(s) cible(s) :**

Ensemble des acteurs ayant trait à la gestion des terres en IDF.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015



<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Enquête bibliographique	40 450,00	5,05%	Fonds propres	610 092,00	76,19%
Phase pilote	165 450,00	20,66%	Subvention Région prévisionnelle	31 708,00	3,96%
Déploiement	574 900,00	71,79%	Subvention ville de Paris prévisionnelle	159 000,00	19,86%
Suivi projet et coordination acteurs	20 000,00	2,50%	<b>Total</b>	<b>800 800,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total</b>	<b>800 800,00</b>	<b>100,00%</b>			

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2016	15 854,00 €
2017	15 854,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011684</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : ORGANISATION BANQUET DES 5000</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	50 407,00 €	10,00 %	5 040,70 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>5 040,70 €</b>

**Imputation budgétaire :** 937-72-6574-472001-200  
472001053- Prévention des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : FEEDBACK  
 Adresse administrative : Fitzroy House, 18 Ashwin Street Dalston, London E83DL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Niki CHARALAMPOPOULOU , Directeur

N° SIRET : 115 50 64

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le banquet des 5000 Paris (Feeding the 5000 Paris) est un évènement qui vise à rassembler différents acteurs afin d'accroître la sensibilisation au gaspillage alimentaire et promouvoir l'adoption de mesures positives face à ce problème.

Le message de cet évènement sera basé sur la prévention du gaspillage alimentaire ainsi que la promotion de la redistribution, du compostage et du recyclage des déchets alimentaires.

**Description :**

Le format de cet évènement est basé sur l'idée d'offrir un repas gratuit à des milliers de personnes, entièrement préparé avec des produits frais de haute qualité qui auraient autrement été jetés.

Cet évènement sera une célébration des solutions positives et bénéfiques permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire. Cela permettra de porter la question du gaspillage alimentaire à l'attention des

franciliens, incitera les habitants et les différents acteurs à adopter des mesures faciles à implémenter telles que les actions qui ont déjà été mises en œuvre par des acteurs locaux pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'évènement jouera un rôle de catalyseur pour une prise d'action et aidera le public à mieux comprendre l'idée d'une économie circulaire.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Feedback a déjà organisé plus d'une vingtaine d'évènements similaires et d'initiatives de réduction de gaspillage alimentaire en France, Belgique, au Royaume-Uni, aux Pays Bas et au Kenya.

En plus des organismes et des projets basés sur Paris, le projet mobilisera les exploitations agricoles locales en les encourageant à participer à des activités de glanage avec des étudiants en préparation de l'évènement.

Feedback développera une stratégie de communication en collaboration avec le groupe de pilotage des organismes partenaires.

#### **Intérêt régional :**

La couverture médiatique de l'évènement permettra de montrer aux collectivités territoriales et aux franciliens les actions qui peuvent être menées en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et participer ainsi aux objectifs de réduction des quantités de déchets.

Cette action relève des actions de prévention des déchets du PREDIF et contribue à la mise en œuvre du plan régional de lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### **Public(s) cible(s) :**

Le banquet des 5000 Paris cible le grand public ainsi que les organismes qui travaillent sur la problématique du gaspillage alimentaire.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 1 de l'axe 1 de la politique d'aides régionales.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de 10 % des dépenses subventionnables qui s'élèvent à 50 407 euros TTC, soit 5 040,70 euros.

#### **Localisation géographique :**

- VILLE DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2015

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Moyens humains	16 350,00	32,44%
Denrées alimentaires	813,00	1,61%
Equipements cuisine	3 984,00	7,90%
Installation du site	13 011,00	25,81%
Communication	9 300,00	18,45%
Opérations de glanage	430,00	0,85%
Frais vérification comptables et administratifs	6 519,00	12,93%
Total	50 407,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	15 366,30	30,48%
Subvention Région prévisionnelle	5 040,70	10,00%
Subvention ville de Paris prévisionnelle	30 000,00	59,52%
Total	50 407,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2015	5 040,70 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011555</b>
--

Commission permanente du 9 juillet 2015

<b>Objet : MISE EN SECURITE DE LA DECHETERIE DE LA CHAPELLE LA REINE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	28 400,00 €	20,00 %	5 680,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>5 680,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 907-72-204141-472001-200  
472001063- Optimisation de la gestion des déchets

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SMETOM DE LA VALLEE DU LOING  
 Adresse administrative : ZA DU PORT  
 77140 SAINT PIERRE DE NEMOURS  
 Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
 Représentant : Monsieur Bernard RODIER, Président

N° SIRET : 25770338900029

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)  
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le SMETOM de la Vallée du Loing est un syndicat mixte compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés hormis l'incinération et le tri dont la compétence a été transféré à BGV (Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation). Le territoire couvre 33 communes adhérentes représentant 50 410 habitants.

L'objectif de ce projet est la mise en conformité et la sécurisation de la déchèterie de La Chapelle la Reine.

**Description :**

Pour répondre à la réglementation et à la sécurité des usagers sur les risques de chute, le SMETOM de la Vallée du Loing a prévu d'acquérir et d'installer des lisses de sécurité.

Pour sécuriser chaque quai, et notamment la zone de chargement située en hauteur, des lisses de sécurité constituées de 2 montants à chaque extrémité seront installées le long de la zone de

déchargement, ainsi que des bavettes pour les quais de chargement des bennes à gravats et inertes. La déchèterie est constituée de 6 quais pouvant accueillir 8 bennes.

**Moyens mis en œuvre :**

Le SMETOM de la Vallée du Loing est maître d'ouvrage de l'opération.

**Intérêt régional :**

Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du PREDMA.

**Public(s) cible(s) :**

L'ensemble des habitants du SMETOM.

**Détail du calcul de la subvention :**

Il s'agit de la mesure 3. Le montant total éligible est égal à 28 400,00 €HT, le taux de 20% est appliqué ; le montant de la subvention est égal à 5 680,00 €.

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** CPER 2015-2020/CPER 2015-2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat des lisses et bavettes	28 400,00	100,00%
Total	28 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	22 720,00	80,00%
Subvention Région prévisionnelle	5 680,00	20,00%
Total	28 400,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	2 840,00 €
2016	2 840,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	41 003,79 €
	Montant total	241 003,79 €